Rapport annuel de gestion 2007-2008

du ministère de la Sécurité publique

Québec

Rapport annuel de gestion 2007-2008

du ministère de la Sécurité publique

Québec

Message du ministre

Message du sous-ministre

Table des matières

PARTIE 1 LA PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

1.1 LA MISSION

1.2 LES MANDATS ET L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1.3 LES CHANGEMENTS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

PARTIE 2 LES PRIORITÉS MINISTÉRIELLES ET RÉSULTATS 2007-2008

2.1 LES FAITS SAILLANTS

2.2 LE SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008
ET DU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2007-2008

2.3 LES RÉSULTATS AU REGARD DES ENGAGEMENTS DE LA DÉCLARATION
DE SERVICES AUX CITOYENS

PARTIE 3 L'UTILISATION DES RESSOURCES

3.1 LES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET INFORMATIONNELLES

3.2 LES COMMUNICATIONS

PARTIE 4 L'APPLICATION DES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

4.1 EMBAUCHE ET REPRÉSENTATIVITÉ

4.2 ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

4.3 POLITIQUE LINGUISTIQUE

4.4 PROTECTION DES NON-FUMEURS

4.5 ÉTHIQUE

4.6 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

4.7 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

4.8 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DU CITOYEN

Déclaration de la direction du ministère de la Sécurité publique

LES MEMBRES DE LA DIRECTION

Paul Girard

Robert Lafrenière

Me Jean Lortie

Brigitte Portelance

Michel C. Doré

Stéphanie Vachon

Déclaration de validation de la Direction de la vérification interne et des enquêtes

1.1 LA MISSION

1.2 LES MANDATS ET L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1.2.1 LE BUREAU DU SOUS-MINISTRE

1.2.2 LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES À LA GESTION

1.2.3 LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES CORRECTIONNELS

1.2.4 LA DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES POLICIÈRES, DE LA PRÉVENTION ET DES SERVICES DE SÉCURITÉ

1.2.5 LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

1.2.6 LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

1.3 LES CHANGEMENTS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

2.1 LES FAITS SAILLANTS

L'ORGANISATION ET LES PRATIQUES POLICIÈRES

Au cours de l'année 2007-2008, le ministère a notamment élaboré le projet de loi 60 modifiant la Loi sur la police qui a été présenté à l'Assemblée nationale le 7 décembre 2007. Aussi, il a effectué les travaux ayant permis la prépublication du Règlement sur les services policiers que les corps de police municipaux et la Sûreté du Québec doivent fournir selon leur niveau de compétence. Au chapitre des pratiques policières, il en a produit deux, dont celle sur le dispositif à impulsions, et en a révisé cinq autres.

Sur le plan de la sécurité privée, il est responsable de l'application de la Loi sur les agences d'investigation et de sécurité. Ainsi, en 2007-2008, la Direction de l'organisation et des pratiques policières a délivré 224 permis d'agence d'investigation et de sécurité. Par ailleurs, le ministère est responsable de la gestion du processus de nomination des constables spéciaux. À cet égard, en 2007-2008, 1 696 actes de nomination ont été délivrés.

Le ministère a également pris part à plusieurs dossiers touchant l'organisation policière, dont l'approbation du nouveau plan d'organisation policière de la Ville de Mirabel.

Il a aussi coordonné la mise sur pied de deux projets pilotes concernant la communication d'information du Centre de renseignements policiers du Québec. Le premier projet vise les contrôleurs routiers de la Société de l'assurance automobile du Québec, alors que le second concerne les agents de protection de la faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Enfin, en matière de sécurité routière, le ministère a poursuivi sa participation aux travaux de la Table québécoise de la sécurité routière dont le mandat principal vise à diminuer le nombre de victimes sur les routes. Il a notamment pris une part très active aux travaux de réalisation de l'expérience pilote concernant les cinémomètres photographiques et les caméras aux feux rouges.

LA LUTTE CONCERTÉE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ

Au cours du dernier exercice financier, le MSP a intensifié ses efforts en vue de lutter contre le crime organisé. Des sommes importantes ont été consenties par les deux paliers de gouvernement, notamment par le gouvernement fédéral qui a accordé 92 M$ sur 5 ans, pour lutter contre le phénomène des gangs de rue, la production et la distribution de drogues, la cybercriminalité et d'autres phénomènes criminels émergents. Ainsi, la DGAPPSS a été très active dans la préparation de la mise en œuvre du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010, qui comprend quatre axes : prévention et intervention, répression, recherche et analyse, formation et communication. Des plans d'action en matière de vol d'identité et de cybercriminalité sont également en cours d'élaboration.

Au chapitre de la lutte contre l'évasion fiscale, les programmes ACCES alcool et ACCES tabac, destinés à contrer le commerce illégal de l'alcool et du tabac, se sont poursuivis, tout comme la coordination de l'initiative de lutte contre les crimes économiques et financiers à incidence fiscale. Des travaux pour documenter la pertinence d'encadrer les entreprises de services monétaires ont également été réalisés.

Enfin, le ministère a continué de coordonner les travaux du Comité de coordination des efforts de lutte contre le crime organisé (CELCO), qui regroupe les principaux intervenants policiers et gouvernementaux engagés dans la lutte contre le crime organisé.

LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

L'année 2007-2008 a essentiellement été consacrée à l'accomplissement du rôle-conseil de la Direction de la sécurité de l'État (DSE) qui est de conseiller et de soutenir les autorités ministérielles concernées à l'égard du terrorisme et des autres menaces susceptibles de déstabiliser ou de porter atteinte à la sécurité de l'État québécois. Des efforts particuliers ont été consacrés au renforcement des liens avec les partenaires américains en matière de sécurité intérieure, notamment avec l'État de New York.

LA SÉCURITÉ PRIVÉE

La mise en vigueur complète de la Loi sur la sécurité privée implique qu'un certain nombre d'étapes aient été franchies préalablement, dont la mise en place du Bureau de la sécurité privée (BSP), organisme responsable de délivrer les permis et de veiller à l'application de la loi et de ses règlements. L'année 2007-2008 marque la formation du conseil d'administration du BSP. Celui-ci doit désormais procéder à l'embauche des ressources nécessaires pour exercer son mandat.

En parallèle, le ministère de la Sécurité publique a mené des travaux préparatoires en vue de l'adoption d'un règlement qui fixera les exigences minimales en matière de formation dans les différents secteurs d'activité visés par la loi. Cinq comités, composés de représentants des divers segments de l'industrie, ont remis leur rapport assorti de recommandations au ministère de la Sécurité publique. Un projet de règlement est présentement en préparation.

LES SERVICES CORRECTIONNELS

Les travaux relatifs aux infrastructures carcérales et la poursuite de l'implantation de la Loi sur le système correctionnel du Québec (LSCQ) constituent les deux principales réalisations de la Direction générale des services correctionnels (DGSC) pour l'année 2007-2008.

Comme prévu, les études et les travaux concernant les infrastructures carcérales se sont terminés à l'automne 2007. Les analyses ont porté essentiellement sur deux aspects, soit l'état actuel des infrastructures ainsi que les besoins en matière de capacité carcérale. Tenant compte notamment des études prospectives sur l'évolution de la population carcérale pour les années à venir, les résultats obtenus ont permis de cibler plus précisément les besoins en capacité, alors que d'autres travaux ont aussi montré l'état désuet de plusieurs établissements en raison de leur vétusté. En effet, beaucoup d'établissements ont été construits au début du siècle dernier, sans compter que la majorité des établissements présentaient des lacunes sur le plan des espaces nécessaires à une prestation de services adéquate et conforme à laquelle la DGSC est soumise.

C'est l'aboutissement de ces travaux qui a amené le ministre de la Sécurité publique à annoncer, en février 2008, la construction de quatre nouveaux établissements de détention : à Amos (87 M$), à Roberval (91 M$), à Sept-Îles (68 M$) et en Montérégie (129 M$). L'objectif est de pouvoir compter sur des infrastructures mieux adaptées aux besoins et d'augmenter la capacité carcérale de [illegible] places, pour ainsi contribuer à réduire la surpopulation en milieu carcéral. Le ministre de la Sécurité publique a, de plus, annoncé des travaux de rénovation de 1,3 M$ qui vont permettre la réouverture de l'établissement de détention de Percé au début de 2010. Cet établissement d'une capacité de 40 places offrira un programme d'intervention unique au Québec auprès des délinquants sexuels. L'établissement aura aussi un mandat d'enseignement et de recherche qui se réalisera en partenariat avec le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Toujours dans la foulée des travaux sur les infrastructures carcérales, et afin de remédier promptement aux problèmes qu'occasionne la surpopulation dans les établissements de détention, le ministre de la Sécurité publique a annoncé un investissement de 19 M$ dans des

LA SÉCURITÉ CIVILE

LES SINISTRES

Sinistre d'ampleur, cet événement majeur a nécessité le déploiement de plusieurs ressources de la Direction des opérations dont la mobilisation de conseillers en sécurité civile de l'ensemble des directions régionales, du personnel de soutien et des cadres pour mener à bien cette opération. Les dommages matériels considérables ont exigé la mise en application d'un programme spécifique d'assistance financière. De même, un comité d'experts a été mis en place afin d'assurer le plan de reconstruction, notamment la relocalisation de près d'une centaine de résidences.

Au cours des 8 premiers jours suivant le sinistre, le ministère a été appelé à effectuer 172 rencontres individuelles, 137 visites d'expertise en dommages et a remis 170 chèques d'aide financière totalisant 1 074 645 $. De plus, il a assuré une présence continue auprès des sinistrés en maintenant un bureau temporaire situé à Rivière-au-Renard jusqu'au 14 décembre 2007, et ce, dans la perspective de favoriser le retour à une vie normale dans les meilleurs délais. Au total, pour l'exercice 2007-2008, le ministère a versé, pour ce sinistre, une somme de 10 917 906 $, pour 248 réclamations.

LA SÉCURITÉ INCENDIE

En matière de prévention, il est important de mentionner que la Semaine de la prévention des incendies a ciblé en 2007-2008, et pour les deux années qui suivront, la négligence et l'imprudence des citoyens, à l'égard des trois principales causes d'incendie, soit les feux de cuisson, les articles pour fumeurs et le chauffage au bois. Ainsi, sous le thème général « Le feu prend des vies », la campagne 2007 a porté plus spécifiquement sur les feux de cuisson. Elle a également misé sur les conséquences de la négligence en associant à cette campagne une porte-parole gravement brûlée à six ans. De plus, les activités de sensibilisation liées à l'avertisseur de fumée sont maintenues, notamment aux changements d'heure, à la période des déménagements et au temps des Fêtes.

Par ailleurs, dans le contexte de la certification des résidences pour personnes âgées, le ministère a préparé un contenu de formation à l'intention des services municipaux de sécurité incendie, de manière à permettre à ces derniers de jouer leur rôle d'assistance auprès des exploitants de résidences dans la planification de la sécurité incendie. Une vingtaine de sessions de formation ont été tenues au cours de l'automne 2007 dans le placard des régions du Québec. Une nouvelle édition du Guide de prévention des incendies destiné aux exploitants de résidences pour personnes âgées a été préparée et un guide sur la certification des résidences a été conçu à l'intention des services de sécurité incendie.

LES SCHÉMAS DE COUVERTURE DE RISQUES

Le ministère a poursuivi ses efforts d'accompagnement auprès des MRC afin de faciliter la réalisation des schémas de couverture de risques. Ainsi, au 31 mars 2008, 84 des 103 schémas attendus ont été déposés au ministre et, dans le processus d'approbation, 14 schémas ont obtenu une attestation de conformité par rapport aux orientations ministérielles en sécurité incendie, ce qui porte à 30 le cumulatif des schémas attestés depuis le début de cette démarche.

LE CADRE DE COORDINATION DE SITE DE SINISTRE AU QUÉBEC

C'est en février 2008 que le Cadre de coordination de site de sinistre au Québec a été transmis aux partenaires. Ce document, qui découle des orientations prises dans le Plan national de sécurité civile, a été conçu pour guider les municipalités et les organisations concernées dans la mise en place d'un système permettant la coordination des interventions sur le site d'un sinistre. Il vise aussi à faciliter un accès à l'information critique et aux applications pertinentes pour les intervenants.

LES COLLOQUES

Le ministère a par ailleurs augmenté le nombre d'activités visant à mobiliser les acteurs en sécurité civile. En plus de la 8e édition du colloque annuel qui s'est tenu les 19 et 20 février 2008 et qui a permis de réunir près de 500 personnes concernées par la sécurité civile, 5 colloques régionaux ont également été organisés regroupant ainsi plus de 1 000 participants.

2.2 LE SUIVI DU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008 ET DU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2007-2008

Afin de produire son Rapport annuel de gestion 2007-2008, le ministère s'appuie notamment sur trois documents. Le Plan stratégique 2005-2008 qui comporte 22 objectifs en plus d'y décrire la mission, les enjeux et les orientations ministérielles, à partir desquels les actions ont été élaborées. Le Plan annuel de gestion des dépenses 2007-2008, déposé en mars 2007, constitue aussi une source d'information particulière notamment en précisant certains engagements du plan stratégique. Finalement, il ne faut pas oublier la Déclaration de services aux citoyens, publiée en septembre 2007, constitue le dernier document de reddition de comptes prévu par la Loi sur l'administration publique. On y fait état des différents produits et services ainsi que des engagements pris par le ministère par rapport aux citoyens.

Les cibles inscrites dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2007-2008 ainsi que les modifications apportées font l'objet d'une présentation.

ENJEU 1 Réponse à des problématiques diversifiées et complexes sur tout le territoire

2.2.1 ORIENTATION 1 AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SERVICES OFFERTS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE EN FONCTION DES BESOINS DE LA COLLECTIVITÉ

L'ensemble des missions de services liés à la criminalité, aux sinistres et aux services correctionnels justifie une mise à jour continue de nos façons de faire. Les besoins de sécurité de la population doivent être satisfaits de façon efficiente et efficace. Le ministère soit donc voir au renforcement des réseaux engagés dans tous les domaines de la sécurité et sur l'accessibilité de la population et des clientèles spécifiques à des services adaptés et rigoureux. Il doit aussi maintenir l'efficacité de ses programmes d'évaluation et de prévention sociale des personnes contrevenantes.

AXE D'INTERVENTION 1.1 COORDINATION ET COMPLÉMENTARITÉ DES RÉSEAUX DE SERVICES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

OBJECTIF 1 **Améliorer l'efficacité des services policiers sur l'ensemble du territoire québécois**

RÉSULTAT VISÉ 2005-2008 Approbation des 35 plans d'organisation policière.

CIBLE Approbation des 2 derniers plans d'organisation policière.

INDICATEUR Nombre de plans d'organisation policière approuvés.

RÉSULTAT Aucun nouveau plan d'organisation policière n'a été approuvé.

COMMENTAIRE Deux plans d'organisation policière n'ont toujours pas reçu l'approbation du ministre : celui du Service de police de Saint-Jean-sur-Richelieu et celui de la Régie intermunicipale de Richelieu–Saint-Laurent.

RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAGD — Suggérer des amendements à la Loi sur la police afin de renforcer certaines dispositions et préciser certaines mesures afin d'en faciliter l'application et l'interprétation, et ce, en réponse aux préoccupations soulevées par les partenaires policiers et municipaux[1].

INDICATEUR — Avancement des travaux et dépôt du projet modifiant la Loi sur la police (projet de loi 60).

RÉSULTAT — Le projet de loi 60 a fait l'objet d'une approbation de principe le 14 décembre 2007.

COMMENTAIRE — Les consultations particulières qui auront lieu devant la Commission des institutions permettront de préciser certaines demandes au regard des modifications à la Loi sur la police.

OBJECTIF 2 — **Améliorer la réponse aux risques d'incendie en collaboration avec les MRC et les municipalités**

RÉSULTAT VISÉ 2005-2008 — Approbation des 103 schémas de couverture de risques d'incendie.

RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAGD — Poursuivre l'analyse des schémas de couverture de risques d'incendie et recommander au ministre de délivrer les attestations de conformité[1].

INDICATEUR — Nombre de schémas de couverture de risques d'incendie approuvés.

RÉSULTAT — Quatorze schémas de couverture de risques ont reçu leur attestation de conformité.

COMMENTAIRE — En 2007-2008, dans tous les cas, les MRC ont reçu un accompagnement particulier et rapproché de la part du ministère de la Sécurité publique. La majorité des schémas déposés ont dû être modifiés par les autorités régionales afin de respecter les orientations ministérielles prévues dans ce programme. À ce jour, 36 schémas de couverture de risques ont fait l'objet d'une attestation de conformité par le ministre de la Sécurité publique et présentement 84 schémas sont déposés sur une possibilité de 103.

RÉSULTAT VISÉ 2005-2008 — Signature de 94 protocoles de mise en œuvre, à l'exclusion des grandes villes.

CIBLE — Signature de 35 protocoles de mise en œuvre.

INDICATEUR — Nombre de protocoles de mise en œuvre signés.

RÉSULTAT — Six protocoles de mise en œuvre ont été signés au cours de l'exercice 2007-2008.

COMMENTAIRE — Les protocoles d'entente pour la mise en œuvre des schémas de couverture de risques sont conclus entre les autorités régionales et le ministère après la délivrance de l'attestation de conformité. Il est important de noter que l'étape de la signature des protocoles d'entente est conditionnelle à celle de l'attestation de conformité qui s'avère plus longue que prévu. Depuis le début de la démarche, 21 protocoles d'entente pour la mise en œuvre ont été signés.

RÉSULTAT VISÉ 2005-2008 — Dépôt de 94 rapports finaux de mise en œuvre par les autorités régionales.

CIBLE — Dépôt de 15 rapports finaux de mise en œuvre.

INDICATEUR — Nombre de rapports finaux de mise en œuvre déposés par les autorités régionales.

RÉSULTAT — Huit rapports finaux déposés entre le 1er avril 2007 et le 31 mars 2008.

COMMENTAIRE — Le rapport final d'activité confirme la réalisation des actions prévues au protocole d'entente durant la première année de mise en œuvre du schéma. Étant donné que le dépôt du rapport final est tributaire de la signature du protocole d'entente, la cible de dépôt des rapports finaux d'activité n'a pu être atteinte. Depuis le début de la démarche, 12 rapports finaux d'activité ont été déposés.

OBJECTIF 3 **Améliorer la gestion des risques de sinistre sur l'ensemble du territoire québécois**

RÉSULTAT VISÉ 2005-2008 Publication des orientations ministérielles pour encadrer la production des schémas de sécurité civile par les autorités régionales.

INDICATEUR Date de publication des orientations ministérielles en sécurité civile.

RÉSULTAT Publication retardée.

COMMENTAIRE Il a été convenu de retarder la publication des orientations ministérielles après l'approbation des schémas de couverture de risques.

RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAGD Adopter la première version du Plan national de sécurité civile[1].

INDICATEUR Date d'adoption du Plan national de sécurité civile.

RÉSULTAT Mise à jour continue du Plan national de sécurité civile et développement de deux missions.

COMMENTAIRE La mission « Soutien aux services aux sinistrés » est en révision au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Une nouvelle mission est également en préparation par le Secrétariat du Conseil du trésor. Il s'agit de la mission « Maintien des activités gouvernementales ».

OBJECTIF 4 **Revoir l'encadrement de la sécurité privée quant aux aspects liés à la qualité des services offerts et aux pratiques de fonctionnement**

RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAGD Collaborer à l'établissement du Bureau de la sécurité privée (BSP) et proposer l'adoption d'un règlement sur la formation des agents en sécurité privée[1].

INDICATEUR Constitution du Bureau de la sécurité privée.

RÉSULTAT Tous les membres du conseil d'administration ont été nommés. Ce dernier a tenu sa première rencontre en 2008.

INDICATEUR Adoption d'un règlement sur la formation des agents en sécurité privée.

RÉSULTAT Cinq comités sectoriels ont été créés afin de définir les paramètres d'un éventuel règlement sur la formation. Leurs recommandations ont été déposées au ministère de la Sécurité publique en octobre 2007. Un projet de règlement est présentement en préparation.

COMMENTAIRE L'entrée en vigueur complète de la Loi sur la sécurité privée nécessite au préalable la mise en place du BSP. La nomination des membres du conseil d'administration a été complétée en 2007-2008. Les membres se sont réunis une première fois en 2008. Le BSP procédera sous peu à l'embauche des ressources nécessaires pour exercer son mandat.

AXE D'INTERVENTION 1.2 ACCESSIBILITÉ DE LA POPULATION ET DES CLIENTÈLES SPÉCIFIQUES À DES SERVICES ADÉQUATS ET RIGOUREUX

RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAGD Mettre en place le plan de réaffectation des ressources et sa mise à niveau en ce qui a trait à la sécurité physique dans les palais de justice[1].

INDICATEUR Nombre et nature des actions réalisées auprès des intervenants.

RÉSULTAT En 2007-2008, 33 constables spéciaux ont été embauchés.

COMMENTAIRE Contribution du MSP aux travaux relatifs à l'élaboration du projet de loi n° 91 modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales concernant la sécurité dans les tribunaux judiciaires. Il a amorcé, comme prévu, la mise à niveau de la sécurité physique dans les palais de justice. Celle-ci prévoit l'ajout de 38 constables spéciaux.

réguliers et occasionnels répartis dans 20 palais de justice. Au cours de l'exercice 2007-2008, 33 constables spéciaux supplémentaires ont été embauchés et ont été affectés dans 18 palais de justice. La mise à niveau sera complétée en juin 2008.

RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAGD — Réaliser les activités relatives à l'implantation de la Loi sur le système correctionnel du Québec (LSCQ)[1].

INDICATEUR — Nombre d'activités réalisées.

RÉSULTAT — Onze activités majeures ont été réalisées, lesquelles ont permis l'implantation de la LSCQ dans les délais prévus.

Par exemple : Tous les professionnels du réseau correctionnel ont été formés, et l'implantation de l'outil actuariel est complétée sur l'ensemble du territoire.

Pour l'ensemble du réseau correctionnel, tout le personnel concerné a désormais accès aux renseignements contenus dans les dossiers de la cour et de ceux du Directeur des poursuites criminelles et pénales. Une autre entente avec le Service correctionnel du Canada permet l'échange d'information à l'égard de toutes les personnes contrevenantes qui ont des antécédents fédéraux.

En vertu de la LSCQ (art. 175), les services correctionnels ont désigné des membres de leur personnel partout dans le réseau ainsi qu'une personne à l'échelle provinciale afin de répondre à leurs obligations à l'égard des victimes.

Quant au dossier informatisé du contrevenant (art. 16), le Conseil du trésor a autorisé, le 20 novembre 2007, la réalisation de la première étape du système intégré d'information de justice (SIIJ). Les travaux ont été amorcés et les groupes de travail sont à l'oeuvre depuis.

Pour les programmes et les services de soutien à la réinsertion sociale (art. 21), les établissements de détention offrent désormais aux personnes incarcérées, purgeant une peine d'incarcération de six mois et plus, le programme Parcours (élaboré par l'Université de Montréal), qui vise à favoriser la prise de conscience et le développement du sens des responsabilités. Implantées à 95 % dans les établissements de détention, des démarches sont en cours pour adapter le programme dans la communauté.

En vertu de l'article 28, la DGSC a par ailleurs confié des activités de suivi de la réinsertion sociale des personnes contrevenantes aux organismes communautaires partenaires dans une proportion de 45 % des dossiers actifs.

Enfin, le 3 mars 2008 est entré en vigueur l'article 5 de la LSCQ conférant le statut d'agent de la paix aux agents des services correctionnels.

OBJECTIF 5 — **Améliorer la sécurité des citoyens dans leurs milieux de vie en favorisant l'émergence d'une police communautaire partout au Québec**

RÉSULTAT VISÉ 2005-2008 — Appropriation et intégration par tous les corps de police municipaux des pratiques de l'approche de police communautaire.

INDICATEUR — Nombre de corps de police où l'approche de police communautaire est implantée.

RÉSULTAT — Élaboration d'une enquête par questionnaire afin de mesurer le degré d'implantation de l'approche de police communautaire dans les organisations policières québécoises.

COMMENTAIRE — Après quelques années de soutien, d'encadrement et de promotion de l'approche de police communautaire au Québec, le MSP désire mesurer, sur le plan provincial, le degré d'implantation de cette approche et prendre le pouls des corps de police du Québec quant à sa pertinence générale et son utilité. Les résultats de cette enquête permettront de réorienter l'action ministérielle en matière d'approche de police communautaire, le cas échéant.

1. [illegible]

OBJECTIF 6 **Poursuivre le développement de services policiers en milieu autochtone par le renouvellement des ententes de police**

RÉSULTAT VISÉ 2005-2008 Renouvellement de 19 ententes de police.

CIBLE Poursuivre le développement des services policiers en milieu autochtone par le renouvellement des quatre dernières ententes de police.

INDICATEUR Nombre d'ententes signées

RÉSULTAT Quatre ententes sur les services policiers ont été signées et sept sont en processus de signature.

COMMENTAIRE Au total, onze ententes ont été signées ou sont en processus de signature. Vingt-deux ententes ont été signées entre le 1er avril 2005 et le 31 mars 2008.

OBJECTIF 7 **Adapter les infrastructures carcérales en fonction de l'évolution du nombre de personnes contrevenantes et de leurs caractéristiques**

RÉSULTAT VISÉ 2005-2008 Mise en œuvre par le ministère des décisions gouvernementales.

CIBLE Conclusion d'ententes relatives aux projets d'infrastructures avec les Cris, les Inuits et le gouvernement du Canada.

INDICATEUR État d'avancement de la mise en œuvre par le ministère des décisions gouvernementales selon l'échéancier fixé, soit les projets d'infrastructures avec les communautés autochtones.

RÉSULTAT Une entente concernant l'administration de la justice pour les Cris a été signée en mai 2007 entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec. L'entente de règlement prévoit que les sommes versées (13 M$ annuellement) doivent entre autres servir à des initiatives liées au système correctionnel.

COMMENTAIRE L'entente avec les Cris du Québec a comme objectif de financer la création de programmes spécifiques pour les prévenus et détenus cris ainsi que leur regroupement au sein de l'établissement de détention d'Amos. Un comité consultatif a été formé pour formuler certaines recommandations en ce sens.

Rappelons que les Inuits du Québec ont une entente similaire (signée en 2006). Cette entente de financement global de 10 M$ par année implique un regroupement potentiel des prévenus et des détenus dans une seule infrastructure.

RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAGD Finaliser, en collaboration avec la Société immobilière du Québec, les études préliminaires et les travaux préalables à l'amélioration des infrastructures carcérales[1].

INDICATEUR Date de dépôt des études préliminaires et résultats des travaux

RÉSULTAT Les travaux préalables et les études préliminaires de la Société immobilière du Québec ont tous été complétés et ont servi à la préparation des demandes de financement au Conseil du trésor. Trois demandes spécifiques ont été déposées à l'automne 2007 et les décisions permettant la réalisation des projets d'infrastructures ont toutes été rendues.

COMMENTAIRE En ce qui concerne les projets immobiliers majeurs totalisant 567 M$, les travaux pour la rénovation de la Maison Tanguay et ceux à l'établissement de Montréal étaient en cours au 31 mars 2008; ceux à l'établissement de Rivière-des-Prairies, qui devaient débuter en août 2007, ont été reportés en avril 2008 puisque des dépassements de coûts ont nécessité une nouvelle solution immobilière.

OBJECTIF 8 **Consolider les mécanismes d'intervention visant la prévention du suicide dans les établissements de détention**

RÉSULTAT VISÉ 2005-2008 Dépistage systématique des personnes à risque suicidaire parmi les personnes admises dans les établissements de détention.

CIBLE Réaliser l'activité de dépistage du risque suicidaire auprès des personnes admises en détention.

INDICATEUR Établissements de détention réalisant le dépistage du risque suicidaire*.

RÉSULTAT Tous les établissements de détention réalisent des activités de dépistage du risque suicidaire à l'admission de la personne incarcérée.

Toutefois, la nouvelle procédure de dépistage systématique du risque suicidaire dès l'admission de la personne incarcérée, à l'aide de l'outil Échelle d'évaluation du risque suicidaire, n'est pas encore appliquée dans trois établissements sur dix-huit.

COMMENTAIRE Au moment de l'admission d'une personne incarcérée, il est prévu que les services correctionnels doivent lui demander si elle a des antécédents suicidaires et si elle présente un risque à cet égard. Cette première activité de dépistage est obligatoire et systématique pour chaque admission en établissement de détention.

Parmi les établissements de détention qui n'appliquent pas la procédure de dépistage systématique du risque suicidaire à l'aide de l'outil Échelle d'évaluation du risque suicidaire, certaines mesures visant à améliorer la prévention du suicide ont été mises en place. Dans les établissements de détention de Montréal et de Rivière-des-Prairies, par exemple, chaque personne nouvellement admise est rencontrée par un agent des services correctionnels afin de vérifier, notamment, si elle présente un risque suicidaire. Quant à la Maison Tanguay, on y pratique depuis plusieurs années le dépistage systématique, et ce, conformément à la procédure de prise en charge d'une personne incarcérée dans un établissement de détention. Cet établissement n'a toutefois pas encore adopté l'outil de dépistage Échelle d'évaluation du risque suicidaire prévu à cette fin.

Les établissements de détention de Montréal, de Rivière-des-Prairies et la Maison Tanguay devront adapter leurs façons de faire dès l'application de l'instruction provinciale en matière de prévention du suicide.

RÉSULTAT VISÉ 2005-2008 Détermination et mise en place des mesures facilitant le suivi en détention.

INDICATEUR Nombre et nature des mesures mises en place facilitant le suivi en détention.

RÉSULTAT Pour l'élaboration de l'instruction provinciale en matière de prévention du suicide, une série de mesures ont été considérées pour faciliter le suivi.

L'instruction a fait l'objet de modifications à la suite de consultations réalisées auprès du réseau correctionnel, du Protecteur du citoyen et du Bureau du coroner.

COMMENTAIRE L'instruction provinciale en matière de prévention du suicide, en plus d'uniformiser les pratiques, permettra de mettre en place des mesures pour faciliter le suivi de personnes incarcérées considérées comme étant à risque suicidaire. Notamment, on y trouve des mesures de sécurité visant la protection de la personne face au risque qu'elle présente pour elle-même, par exemple l'utilisation de matériel antisuicide (paquette, couverture, etc.) et l'utilisation d'une cellule à occupation double ou munie d'une caméra. On trouve également dans cette instruction des modalités de suivi visant une prise en charge de la personne en fonction des besoins d'aide qu'elle présente, comme la référence au titulaire de cas, à un agent de probation, à un conseiller en milieu carcéral ou aux services de santé de l'établissement.

L'instruction, bonifiée à la suite des consultations, entrera en vigueur en mai 2008 et elle sera graduellement mise en application.

OBJECTIF 9 **Assurer l'accompagnement et l'encadrement structurés des personnes contrevenantes sous surveillance en milieu ouvert**

RÉSULTAT VISÉ 2005-2008 Élaboration et mise en œuvre de trois cadres de gestion des mesures de suivi en milieu ouvert.

CIBLE Assurer l'accompagnement et l'encadrement structurés des personnes contrevenantes sous surveillance en milieu ouvert par la mise en œuvre des cadres de gestion des mesures de suivi.

INDICATEUR Date de dépôt des guides d'application du Cadre de gestion du suivi des personnes contrevenantes dans la communauté

RÉSULTAT Les guides d'application du Cadre de gestion des mesures de suivi dans la communauté ont été complétés au printemps 2007.

INDICATEUR Formation des intervenants pour la mise en œuvre des guides d'application

RÉSULTAT Les sessions de formation des formateurs, des gestionnaires et des conseillers ont débuté le 13 juin 2007 et ont pris fin le 18 octobre 2007.

La formation du personnel et des intervenants communautaires a débuté à l'automne 2007 et s'est terminée à l'hiver 2008.

COMMENTAIRE Le cadre de gestion sur l'emprisonnement avec sursis a été mis à jour et a été intégré au manuel d'application qui contient l'ensemble des mesures.

La formation initiale des chefs d'équipe, des gestionnaires et des conseillers a permis de rejoindre 58 intervenants. La formation destinée au personnel des services correctionnels et du réseau communautaire a débuté à l'été 2007 pour certaines régions. Les agents de liaison de la Commission québécoise des libérations conditionnelles ont également reçu la formation.

Par conséquent, le réseau correctionnel ainsi que ses partenaires connaissent les guides d'application du Cadre de gestion du suivi des personnes contrevenantes dans la communauté et sont en mesure d'appliquer les activités d'accompagnement et d'encadrement exercées auprès des personnes contrevenantes.

ENJEU 2

Nécessité de se prémunir contre les risques et les menaces

2.2.2 ORIENTATION 2

CONTRIBUER À ATTÉNUER LES RISQUES RÉELS OU APPRÉHENDÉS ASSOCIÉS À LA CRIMINALITÉ, AU TERRORISME ET AUX SINISTRES

Le ministère poursuit le virage de la prévention en développant les connaissances des divers facteurs de risques et des moyens pour les atténuer. Il favorise l'adoption, en partenariat, sur les plans individuel et collectif, de comportements propres à réduire la vulnérabilité devant les risques réels ou appréhendés de criminalité, de terrorisme et de sinistres.

AXE D'INTERVENTION 2.1 PARTENARIAT DANS L'ADOPTION ET LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES POUR ATTÉNUER LES RISQUES RÉELS OU APPRÉHENDÉS

OBJECTIF 10 **Développer des actions intersectorielles en prévention de la criminalité**

RÉSULTAT VISÉ 2005-2008 Adoption et mise en œuvre par cinq MRC ou municipalités des stratégies locales de prévention de la criminalité pour leur communauté.

INDICATEUR Nombre de stratégies locales de prévention de la criminalité adoptées et mises en œuvre par les MRC et les municipalités.

RÉSULTAT Trois des cinq milieux municipaux ont mis en œuvre leurs stratégies locales de prévention de la criminalité.

COMMENTAIRE La MRC des Laurentides, les arrondissements de Ville-Marie (Montréal) et de Limoilou (Québec) ont mis en œuvre les stratégies de prévention qui ont été élaborées pour leur milieu. Les actions sur le terrain se poursuivront jusqu'en mars 2009. La MRC de D'Autray doit compléter l'élaboration de sa stratégie de prévention au cours des prochains mois. La MRC de Matane a choisi de se retirer du projet, estimant que les exigences administratives et les délais inhérents à une demande de financement dans le cadre des programmes fédéraux ne permettaient pas de poursuivre, dans un laps de temps raisonnable, l'initiative préventive (délai de 6 à 9 mois).

OBJECTIF 11 **Susciter le développement d'actions concertées en matière de lutte contre le crime organisé et le terrorisme**

RÉSULTAT VISÉ 2005-2008 Développement de cinq stratégies d'action concertées avec les partenaires. Nombre de stratégies d'action élaborées en partenariat.

RÉSULTAT En 2007-2008, les stratégies d'action suivantes ont été élaborées :

- examen des aspects juridiques pour évaluer l'opportunité d'encadrer les entreprises de services monétaires;
- coordination des actions concertées en matière de contrebande de tabac;
- coordination des actions concertées en matière de commerce illégal d'alcool;
- coordination des actions concertées en matière de crimes économiques et financiers à incidence fiscale;
- développement du Centre de gestion de l'information de sécurité (CGIS);
- signature d'une entente entre le gouvernement du Québec et celui de l'État du Massachusetts relative à l'échange de renseignements destinés à l'application de la loi;
- représentation du Québec au « Canada — US Cargo Security Project » (CUSCSP);
- évaluation des projets soumis au programme fédéral « Sûreté Transit », en partenariat avec le ministère des Transports du Québec.

COMMENTAIRE En matière de lutte contre les crimes économiques et financiers à incidence fiscale, les enquêtes conjointes ont permis jusqu'à maintenant de mettre fin à des fraudes évaluées à 129 M$. Une étude d'opportunité relative à l'encadrement de l'industrie des services monétaires sera déposée aux autorités gouvernementales au cours de 2008-2009.

En matière de contrebande de tabac et d'alcool, les opérations d'enquêtes se sont poursuivies et ont permis le démantèlement de réseaux illégaux. Le Bureau intégré de coordination du renseignement comprenant notamment la Gendarmerie royale du Canada, le Service de police de la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec a été mis en place pour faciliter l'échange de renseignements entre les organismes d'application de la loi concernés par la contrebande de tabac.

Le développement du Centre de gestion de l'information de sécurité (CGIS) s'est poursuivi, notamment en ce qui a trait à son volet international, par l'embauche de personnel et l'établissement de nouveaux partenariats. Le rôle du CGIS consiste essentiellement à acquérir, à intégrer, à analyser et à évaluer l'information au sujet des menaces susceptibles de compromettre la sécurité de l'État.

La signature d'une entente entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État du Massachusetts relative à l'échange de renseignements destinés à l'application de la loi vise à renforcer la sécurité intérieure des deux parties. Le Québec est également signataire d'ententes similaires avec les quatre États américains limitrophes.

Le « Canada — US Cargo Security Project » est un projet qui vise à accroître la sécurité des conteneurs intermodaux. La phase 3 de ce projet, réalisée en 2007, consistait en des ateliers de travail avec les partenaires dans le but d'analyser les processus de réponse entre les différents intervenants en cas de l'avènement d'une bombe radiologique transitant dans un conteneur international sur le territoire d'un des États concernés.

L'évaluation des projets soumis au programme fédéral « Sûreté-Transit », s'est faite en partenariat avec le MTQ qui est le principal porteur du dossier au Québec. Ce programme vise à octroyer des fonds à des sociétés de transport afin de prévenir d'éventuelles attaques terroristes dirigées contre les réseaux de transport ferroviaire voyageur et de transport en commun ainsi que d'en atténuer les impacts.

RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAGD **Élaboration d'un projet de loi visant la possession et l'utilisation d'armes à feu à autorisation restreinte et prohibées[1].**

INDICATEUR Avancement des travaux et du projet de loi.

RÉSULTAT La Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports a été adoptée le 13 décembre 2007.

COMMENTAIRE La loi doit entrer en vigueur au plus tard le 1er septembre 2008. Pour permettre son entrée en vigueur, certains règlements doivent être adoptés par le gouvernement.

RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAGD **Concrétisation du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010[1].**

INDICATEUR Nombre et nature des interventions faites avec les divers intervenants.

RÉSULTAT Réalisation des travaux relatifs à cinq mesures du plan d'intervention :

- définition et diffusion des critères d'admissibilité des organismes communautaires en vertu du Programme de financement issu des produits de la criminalité 2008-2009;
- développement d'un portail « Gangs de rue » en cours de réalisation;
- détermination des critères d'admissibilité pour les projets visant à prévenir le recrutement des jeunes aux fins d'exploitation sexuelle;

[1] Référence : Plan annuel de gestion des dépenses 2007-2008, p. 130.

- poursuite des discussions avec le gouvernement fédéral sur le protocole d'entente en matière de prévention de la criminalité;
- élaboration d'un guide et d'un formulaire pour uniformiser la procédure de gestion des armes à feu recouvrées.

COMMENTAIRE Les différents volets du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010 ont été rendus publics au cours de l'année. La première annonce d'un octroi de 17,6 M$ sur trois ans a eu lieu en décembre 2007 et touchait principalement le volet préventif de la lutte contre les gangs de rue. Les travaux relatifs aux mesures annoncées à cette occasion sont tous amorcés. À cela s'ajoutent 16,8 M$ consentis pour soutenir les organisations policières en matière de répression, pour un investissement total de 34,4 M$ sur trois ans. De plus, le ministre de la Sécurité publique a annoncé, le 19 mars 2008, un fonds de 92,3 M$ sur cinq ans consenti par le gouvernement fédéral pour notamment intensifier la lutte contre les gangs de rue. Ce fonds servira également à intensifier la lutte contre la cybercriminalité, la production et la distribution de la drogue et les phénomènes ponctuels criminels.

RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAG Élaborer un plan d'action de lutte contre la cybercriminalité et le vol d'identité[1].

INDICATEUR Date d'approbation du plan d'action.

RÉSULTAT Cible non atteinte.

COMMENTAIRE Les travaux se poursuivent en vue de l'approbation des plans d'action :

- volet vol d'identité : un plan d'action est en cours d'élaboration avec les partenaires;
- volet cybercriminalité : un plan d'action est en cours d'élaboration.

OBJECTIF 12 **Améliorer l'état de préparation des intervenants devant les incidents impliquant des matières chimiques, biologiques, radiologiques ou nucléaires (CBRN)**

RÉSULTAT VISÉ 2005-2008 Dépôt du document d'harmonisation des interventions impliquant des matières CBRN.

INDICATEUR Date de dépôt du document.

RÉSULTAT Déposé le 14 mars 2007.

OBJECTIF 13 **Bonifier les échanges d'information relative à la clientèle du système correctionnel**

RÉSULTAT VISÉ 2005-2008 Développement de mécanismes d'échange d'information relative à la clientèle avec le Service correctionnel du Canada et les corps de police.

CIBLE Déterminer des mécanismes d'échange.

INDICATEUR Nombre de mécanismes d'échange mis en œuvre avec les partenaires.

RÉSULTAT Aucun.

COMMENTAIRE La Loi sur le système correctionnel du Québec comporte des dispositions qui permettent aux services correctionnels d'échanger de l'information avec les corps policiers. Ainsi, depuis l'implantation de la loi, ils n'ont plus à s'entendre sur des protocoles d'échange d'information avec les corps policiers.

AXE D'INTERVENTION 2.2 ADOPTION DE COMPORTEMENTS SÉCURITAIRES DEVANT LES RISQUES RÉELS OU APPRÉHENDÉS

OBJECTIF 14 **Poursuivre l'implantation de la Politique ministérielle en prévention de la criminalité en favorisant le développement de projets structurés au Québec (ex. : taxage chez les jeunes, bandes de jeunes)**

RÉSULTAT VISÉ 2005-2008 — Présentation par les organismes communautaires de projets qui intègrent une démarche structurée de planification des interventions préventives dans une proportion d'au moins 50 %.

CIBLE — S'assurer que la majorité des organismes communautaires, qui présentent des projets en prévention, intègrent davantage une démarche structurée de planification des interventions préventives[1].

INDICATEUR — Nombre et pourcentage de projets intégrant les étapes de la démarche structurée de planification des interventions préventives.

RÉSULTAT — En vertu du Programme du partage des produits de la criminalité, 63 % des projets (12 projets sur 19) ont été acceptés et 47 % (21 projets sur 45) ont été financés par le Fonds d'action en prévention du crime et s'inscrivent dans une démarche structurée.

COMMENTAIRE — L'atteinte de la cible est compromise en raison des nouvelles priorités du Fonds d'action en prévention du crime, fixées par le gouvernement fédéral, qui n'exige plus que les organismes intègrent la démarche structurée de planification des interventions préventives préconisées dans la Politique ministérielle en prévention de la criminalité – Pour des milieux de vie plus sécuritaires.

RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAGD — Rendre accessibles différents outils de sensibilisation et de formation en matière de prévention de la criminalité aux divers partenaires[1].

INDICATEUR — Nombre et nature des outils de sensibilisation et de formation en matière de prévention de la criminalité.

RÉSULTAT — Le Guide d'évaluation de projet en prévention de la criminalité a été élaboré.

RÉSULTAT VISÉ 2005-2008 — Soutenir les initiatives des organismes communautaires, des municipalités et des autres partenaires par le développement d'outils et de programmes de prévention.

CIBLE — Poursuite et finalisation d'initiatives spécifiques, maintien des projets prometteurs.

INDICATEUR — Nombre d'outils développés.

RÉSULTAT — Sur les 15 projets visant le développement d'outils et ayant fait l'objet d'un suivi :

- 2 ont été finalisés;
- 4 ont été fermés;
- 4 sont en voie d'être finalisés;
- 3 sont en cours;
- 2 sont en attente de financement.

COMMENTAIRE — Soulignons que les nouvelles priorités de financement du gouvernement fédéral n'auront pas permis d'obtenir les fonds nécessaires pour compléter les travaux entrepris. Parmi ces projets figure le projet d'outil d'observation visant à améliorer la sécurité dans les collectivités locales.

CIBLE — Élaborer des programmes de prévention de la criminalité.

INDICATEUR — Nombre de projets élaborés concernant la prévention de la criminalité.

1. [illegible]

RÉSULTAT 71 projets financés par les 4 programmes sont en cours, soit :

- 19 projets financés par le Programme du partage des produits de la criminalité;
- 45 projets financés par le Fonds d'action pour la prévention du crime;
- 6 projets financés par le Fonds pour la recherche et le développement des connaissances;
- 1 projet financé par le Fonds de lutte contre les activités des gangs de jeunes.

COMMENTAIRE Le ministère a élaboré un nouveau programme de financement qui sera en vigueur en 2008-2009. Il s'agit du Programme de financement en prévention du recrutement des jeunes aux fins d'exploitation sexuelle dans un contexte de gangs de rue. Les documents afférents à la période de sollicitation de projets en vigueur du début février jusqu'au 31 mai 2008 sont accessibles sur le site Internet du ministère.

CIBLE **Obtenir une soumission d'initiative aux différents programmes de financement en prévention de la criminalité auprès des organismes communautaires, municipaux et des autres partenaires.**

INDICATEUR Nombre d'organismes et de partenaires joints.

RÉSULTAT Vingt propositions ont été reçues pour le Programme du partage des produits de la criminalité et huit autres pour les programmes fédéraux de financement.

COMMENTAIRE Les programmes fédéraux ayant fait l'objet d'une révision en profondeur, aucun appel de propositions n'a été fait au Québec en 2007-2008. Les quelques projets bénéficiant de subventions fédérales ont été reçus lors de la dernière sollicitation de septembre 2006.

OBJECTIF 15 **Assurer le suivi de la mise en œuvre des stratégies de prévention des incendies par les autorités locales**

RÉSULTAT VISÉ 2005-2008 Mise en œuvre par les autorités locales des activités de prévention des incendies prévues dans les schémas de couverture de risques.

CIBLE **Soutenir la mise en œuvre par les autorités locales d'activités de prévention en sécurité incendie.**

INDICATEUR Nombre et nature des activités de prévention des incendies mises en œuvre par les autorités locales.

RÉSULTAT Adaptation des documents de soutien dans le but d'élaborer des indicateurs de suivi pour le rapport d'activité.

Début des études préliminaires pour le système d'information soutenant le rapport d'activité.

COMMENTAIRE Les services de sécurité incendie pour lesquels le ministère a reçu un rapport annuel d'activité ont tous tenu des activités de prévention, principalement en lien avec la Semaine de prévention des incendies 2007. Les principales activités ont été la tenue d'une journée « porte ouverte à la caserne » et une visite de certains secteurs problématiques de leur municipalité.

Le ministère a présenté au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec l'état d'avancement du dossier concernant le rapport d'activité en sécurité incendie. Ce dossier est réalisé en partenariat avec la MRC d'Antoine-Labelle.

De plus, les responsables de l'éducation du public ont tenu plusieurs kiosques pour faire la promotion de différents programmes de prévention des incendies. Enfin, le ministère diffuse depuis juin 2007 des exemples d'initiatives municipales en prévention des incendies sur son site Web.

OBJECTIF 16 **Assurer un encadrement sécuritaire de la clientèle correctionnelle**

RÉSULTAT VISÉ 2005-2008 Développement et mise en place d'un plan sur les pratiques sécuritaires en détention.

CIBLE Mise en place de deux mesures prévues dans le plan sur les pratiques sécuritaires en détention.

INDICATEUR Nombre et pourcentage de mesures mises en place.

RÉSULTAT Des deux mesures prévues pour 2007-2008, une a été complétée, à savoir celle concernant le volet « renseignement ». La mesure concernant le volet « intervention » n'a pu être réalisée.

COMMENTAIRE

Volet renseignement

La formation des neuf derniers responsables du renseignement sécuritaire termine l'implantation graduelle de la structure du renseignement sécuritaire dans tous les établissements de détention de la DGSC.

Volet intervention

La mesure relative à l'implantation d'équipes intermédiaires (intervention physique) n'a pas été réalisée.

L'exercice 2007-2008 a permis d'actualiser des mesures qui ne l'avaient pas été en 2006-2007. Parmi ces mesures, notons l'implantation de l'utilisation de l'agent inflammatoire (poivre de Cayenne) aux établissements de détention de Sorel et de Baie-Comeau. Ainsi, tous les établissements peuvent désormais utiliser l'arme intermédiaire que constitue le vaporisateur de poivre de Cayenne, conformément au cadre de l'emploi de la force des services correctionnels.

Volet équipements de sécurité

Plusieurs mesures entamées en 2005-2006 et 2006-2007 ont été poursuivies, notamment l'installation de l'appareil d'inspection par rayons X à l'établissement de détention de Sorel, le remplacement des vestes pare-balles, l'acquisition de vêtements de protection en prévision de l'implantation des équipes intermédiaires et l'acquisition d'armes à feu.

En matière de protection respiratoire et de prévention des incendies, deux autres appareils de test d'étanchéité pour les parties faciales des appareils de protection respiratoire autonomes ont été acquis. Les Services correctionnels comptent maintenant un appareil Fit test par réseau.

OBJECTIF 17 **Favoriser la communication de risques à la population**

RÉSULTAT VISÉ 2005-2008 Transmission aux municipalités visées par le plan d'action 2003-2006 concernant la gestion des risques de glissements de terrain d'un guide d'utilisation des cartes de zones de contraintes et d'application du cadre normatif.

CIBLE Transmission d'un guide d'utilisation des cartes de zones de contraintes et d'application du cadre normatif (glissements de terrain) à 19 municipalités et 7 MRC.

INDICATEUR Nombre des municipalités visées par le plan d'action ayant reçu le guide.

RÉSULTAT Sept municipalités regroupées sur le territoire d'une MRC ont reçu le guide accompagnant les cartes de zones de contraintes.

COMMENTAIRE Le ministère de la Sécurité publique est tributaire de l'obtention des cartes de zones de contraintes avant la diffusion des guides aux municipalités. Le 4 avril 2008, deux municipalités supplémentaires recevront le guide accompagnant leur carte de zones de contraintes.

Depuis le 1er avril 2005, 18 municipalités regroupées sur le territoire de 7 MRC ont reçu leur guide d'utilisation des cartes de zones de contraintes et d'application du cadre normatif.

RÉSULTAT VISÉ 2005-2008 — Mettre en œuvre le Cadre de prévention des principaux risques naturels.

RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAGD — Mettre en œuvre les mesures prévues dans le cadre financier des principaux risques naturels[1].

INDICATEUR — Nombre de MRC en processus d'analyse de risque.

RÉSULTAT — Trois nouveaux protocoles pour la réalisation d'une analyse de solutions ont été signés.

Deux nouveaux protocoles de mise en œuvre de solutions ont été signés.

COMMENTAIRE — Le processus d'analyse de risque est amorcé ou complété dans l'ensemble des 24 MRC visées.

L'approche du Cadre de prévention des principaux risques naturels comporte trois étapes :

- dans un premier temps, les régions ciblées font l'objet d'une analyse des risques naturels. Cette première phase, financée entièrement par le gouvernement du Québec, permet d'identifier les secteurs à risques pour lesquels des analyses de solutions devront être menées;
- dans un deuxième temps, celles-ci font l'objet de protocoles d'entente à l'intérieur desquels le MSP et les municipalités conviennent d'un partage des coûts et des responsabilités relativement aux travaux visant à évaluer les diverses solutions pouvant être mises en application;
- dans un troisième temps, vient la dernière phase, celle de la mise en œuvre de la ou des solutions retenues à l'étape précédente. Comme c'est le cas lors de l'analyse de solutions, un protocole d'entente précise le partage des coûts et des responsabilités dans cette phase finale de l'approche de prévention.

Que ce soit lors de l'analyse des solutions ou de leur mise en œuvre, l'élaboration du contenu de ces protocoles se fait en collaboration avec les municipalités visées et peut, dans certains cas, entraîner des délais supplémentaires, ce qui explique que les objectifs à ce chapitre n'ont pu être atteints en 2007-2008. Les ententes qui n'ont pu être conclues avant la fin de l'année financière le seront cependant au cours des premiers mois de 2008-2009.

Les protocoles signés au cours de l'exercice 2007-2008 représentent un investissement total de 3 440 000 $.

ENJEU 3

Contribution à l'assainissement des finances publiques et à la modernisation de l'État

2.2.3 ORIENTATION 3

DÉVELOPPER DES APPROCHES INNOVATRICES POUR AMÉLIORER LA PERFORMANCE

Le ministère contribue à relever les défis d'assainissement des finances publiques et de modernisation de l'État. Il adapte ses systèmes d'information aux nouvelles exigences en matière de prestation de services et de gouvernement en ligne. Il mesure les attentes des citoyens et leur degré de satisfaction. Finalement, des conditions sont mises en place pour favoriser le mieux-être du personnel et de l'organisation dans la réalisation de la mission et accroître le degré de satisfaction au regard de la reconnaissance, de la qualité de vie et de la santé des personnes au travail.

AXE D'INTERVENTION 3.1 ADAPTATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION AUX NOUVELLES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PRESTATION DE SERVICES

OBJECTIF 18 **Améliorer l'accessibilité des citoyens et des entreprises à l'information par le gouvernement en ligne**

RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAGD : Élaborer un plan d'action en matière de prestation électronique de services[1].

INDICATEUR : Avancement des travaux selon les dates de l'échéancier.

RÉSULTAT : Objectif modifié. Le plan d'action a été intégré aux travaux réalisés afin de doter le ministère d'une architecture d'entreprise ministérielle en 2008-2009.

OBJECTIF 19 **Consolider les services d'aide financière aux sinistrés par un système d'information adapté**

RÉSULTAT VISÉ 2005-2008 : Développement et implantation d'un système d'aide financière aux sinistrés comprenant notamment une prestation électronique de services (PES).

CIBLE : Poursuivre l'élaboration et l'implantation d'un système d'aide financière aux sinistrés comprenant notamment une PES.

INDICATEUR : État d'avancement des étapes prévues au plan d'implantation.

RÉSULTAT : Dépôt de la recommandation d'élaborer un système d'aide financière ayant recours à un système déjà existant.

COMMENTAIRE : Les autorités ministérielles ont accepté la proposition d'effectuer l'élaboration à partir d'éléments récupérables du système Diapason du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

OBJECTIF 20 **Améliorer le système correctionnel par une meilleure gestion de l'information concernant les personnes contrevenantes**

RÉSULTAT VISÉ 2005-2008 : Développement et implantation du système de gestion des dossiers correctionnels.

CIBLE : Implanter le système de gestion des dossiers correctionnels.

INDICATEUR : Date d'implantation du système de gestion des dossiers correctionnels.

RÉSULTAT : Approbation de la demande de financement par le Secrétariat du Conseil du trésor le 20 novembre 2007.

Lancement des appels d'offres et début de la mise en place des équipes de pilotage et de réalisation.

Référence : Plan annuel de gestion des dépenses (PAGD), p. 30.

COMMENTAIRE

Le 20 novembre 2007, le Secrétariat du Conseil du trésor a autorisé la réalisation de l'étape 1 du projet SIIJ, à la suite de la demande de financement déposée par le ministère de la Justice du Québec, le ministère de la Sécurité publique, le Directeur des poursuites criminelles et pénales et le Centre de services partagés du Québec.

Par la suite, les responsables du projet ont procédé au lancement des appels d'offres pour la mise en place des équipes de pilotage et de réalisation, et les travaux ont débuté.

AXE D'INTERVENTION 3.2 UTILISATION OPTIMALE DES RESSOURCES DISPONIBLES

OBJECTIF 21 **Accroître l'efficacité et l'efficience des programmes en services correctionnels**

RÉSULTAT VISÉ 2005-2008

Développement de méthodes d'évaluation des coûts globaux des services correctionnels et des programmes afférents.

INDICATEUR

Dates de dépôt des méthodes d'évaluation.

RÉSULTAT

Atteint en 2006-2007.

COMMENTAIRE

L'atteinte des résultats 2006-2007 a permis la réalisation d'une étude intitulée « *La réinsertion sociale des adultes contrevenants soumis à l'emprisonnement avec sursis au Québec : une étude exploratoire* ». Cette étude a été réalisée en collaboration avec l'École de service social de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval et a été déposée en décembre 2007.

AXE D'INTERVENTION 3.3 APPROCHE PROACTIVE DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF 22 **Collaborer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de réorganisation du travail et de réduction de la taille de l'État**

RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAGD

Réaliser les travaux en vue de l'implantation du système SAGIR le 1er avril 2008[1].

INDICATEUR

Date d'implantation du système SGR-1.

RÉSULTAT

La mise en production de SGR-1 au ministère a été réalisée comme prévu en avril 2008.

COMMENTAIRE

Les travaux d'implantation de SAGIR ont duré environ 15 mois. Des changements ont été réalisés ou le seront afin d'optimiser l'efficacité et l'efficience de l'utilisation du progiciel.

RÉSULTAT VISÉ 2005-2008

Réalisation d'une démarche ministérielle de planification de main-d'œuvre.

RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAGD

Réaliser les travaux en vue de l'implantation du Plan pluriannuel de gestion de main-d'œuvre 2007-2010[1].

INDICATEUR

Date de production du plan pluriannuel.

RÉSULTAT

Dépôt au Secrétariat du Conseil du trésor, le 17 septembre 2007, d'une planification de main-d'œuvre 2007-2010 réalisée dans le contexte du suivi des effectifs entourant la réduction de la taille de l'État.

COMMENTAIRE

Depuis 2004-2005, le ministère réalise périodiquement une démarche de planification de main-d'œuvre et informe le Secrétariat du Conseil du trésor de ses besoins particuliers.

OBJECTIF 23 **Améliorer le climat et la sécurité au travail dans l'organisation**

RESULTAT VISE 2005-2008 — Diminuer les coûts associés à l'absentéisme pour lésions professionnelles.

RESULTAT VISÉ SELON LE PAGD — Réaliser les mesures prévues au Plan d'action ministériel 2005-2008 concernant la santé des personnes[1].

INDICATEUR — Nature et nombre des activités préventives réalisées par direction générale / nombre d'activités prévues au plan d'action ministériel, d'ici mars 2008.

RÉSULTAT — Le plan d'action a été approuvé le 1er mars 2006. Plusieurs activités ont été réalisées et une compilation est en cours afin de produire le bilan exhaustif des mesures mises en application.

COMMENTAIRE — Diverses activités sont maintenues d'une année à l'autre : mentionnons les séances de formation en santé et en sécurité au travail à l'intention des gestionnaires et des membres de comité de santé et de sécurité, la formation aux gestionnaires sur les notions de harcèlement, sur le programme et sur la procédure interne de règlement pour contrer le harcèlement en milieu de travail ainsi que sur le thème « Prévenir et gérer les conflits et les situations de harcèlement » et les évaluations ergonomiques de postes de travail. En 2007-2008, une analyse de la sécurité a été faite au regard du potentiel de violence de la clientèle de l'ensemble des bureaux de la Direction des services professionnels de la DGSC. Des formations ont été données sur l'amélioration de la communication auprès du personnel. De plus, des ateliers sur la gestion du stress ont eu lieu, ainsi qu'une campagne de vaccination contre l'influenza. Enfin, la Journée nationale du sport et de l'activité physique a été soulignée.

CIBLE — **Réduire de 10 % les sommes imputées à la CSST pour les lésions survenues en 2006 par rapport à celles de 2005.**

INDICATEUR — Évolution des sommes imputées par la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST).[1]

RESULTAT — Les sommes imputées en 2006 s'élèvent à 1 474 373 $ et celles de 2005 à 2 428 763 $, ce qui correspond à une baisse de 39,3 %.

COMMENTAIRE — Cette baisse significative s'explique par une baisse du nombre de lésions professionnelles en 2006 comparativement à 2005. La mesure d'assignation temporaire, de plus en plus utilisée au MSP, a également permis de diminuer le coût des lésions pour 2006.

CIBLE — **Diminuer de 10 % les jours de travail perdus en 2007 par rapport aux résultats de 2006.**

INDICATEUR — Évolution du nombre de journées de travail perdues pour lésions professionnelles par année.

RÉSULTAT — Diminution de 8 % du nombre de jours de travail perdus en 2007 par rapport à 2006.

COMMENTAIRE — Le nombre total de jours de travail perdus durant l'année civile 2007 s'élève à 5 716 jours, soit une diminution de 497 jours comparativement à 2006, ce qui correspond à une baisse de 8 %. Le nombre de lésions a également diminué, et ce, de 4,8 % pour la même période. Par contre, les jours d'absence ne comprennent pas les jours perdus de travail alors que les travailleurs sont affectés temporairement à d'autres travaux que ceux qu'ils occupent habituellement.

CIBLE — **Augmenter de 10 % le nombre de jours travaillés en assignation temporaire en 2007 par rapport à 2006.**

INDICATEUR — Évolution du nombre de jours travaillés en assignation temporaire.

RÉSULTAT — Augmentation de 23 % du nombre de jours travaillés en assignation temporaire en 2007 par rapport à 2006.

[1] [illegible]

COMMENTAIRE Le nombre de jours travaillés en assignation temporaire durant l'année civile 2007 s'élève à 8 767, une hausse de 1 626 jours comparativement à 2006. La promotion de l'assignation temporaire, qui facilite le retour au travail des travailleurs victimes de lésions professionnelles à des tâches allégées, n'est sans doute pas étrangère à cette amélioration.

RESULTAT VISE 2005-2008 **Élaboration et mise en œuvre d'un programme ministériel de reconnaissance des employés.**

CIBLE **Approbation du plan d'action.**

INDICATEUR Date d'approbation du programme ministériel de reconnaissance des employés.

RESULTAT Cible non atteinte. Une étude sur le climat organisationnel auprès du personnel du ministère a été réalisée à l'automne 2007. La reconnaissance a été l'une des sept dimensions mesurées durant cette consultation. Un plan d'action ministériel prévoit plusieurs mesures en lien avec la cible d'action visant à accroître les actions, comportements et attitudes de reconnaissance.

Parallèlement, les événements visant à souligner les 25 ans de service et plus du personnel du MSP se sont poursuivis. Cinq cent trente-trois personnes ont participé aux quatre cérémonies qui se sont déroulées à Québec et Montréal depuis 2006.

COMMENTAIRE Le plan d'action ministériel élaboré à la suite du sondage constitue en quelque sorte l'équivalent du programme ministériel envisagé au départ. Outre les actions spécifiquement liées au volet Reconnaissance, ce plan constitue une forme de reconnaissance globale de l'importance accordée au personnel et au climat organisationnel. Il est important de souligner que, pour les agents des services correctionnels qui n'avaient pas participé au sondage, les résultats de l'étude RIPOST ont été obtenus et intégrés au diagnostic et au plan d'action.

Des ateliers de sensibilisation sur la reconnaissance ont également été organisés et animés pour quelques unités administratives du ministère. De plus, la pratique de la reconnaissance au travail a été encouragée par l'entremise des différentes formations, activités et interventions à l'attention des gestionnaires et du personnel. Enfin, la promotion de pratiques de reconnaissance a fait l'objet de 15 publications dans l'intranet ministériel.

RESULTAT VISE 2005-2008 **Implantation d'un programme de prévention du harcèlement au travail et de traitement des plaintes.**

CIBLE **Réaliser des activités de sensibilisation et de formation en matière de prévention du harcèlement au travail.**

INDICATEUR Nombre d'activités de sensibilisation et de formation sur le harcèlement réalisées.

RESULTAT Trois sessions de formation à l'intention des gestionnaires ont été tenues en 2007-2008.

Six sessions de sensibilisation au phénomène à l'intention du personnel du siège social ont été réalisées au cours de la même période.

COMMENTAIRE **Formation des gestionnaires**

Au total, 33 gestionnaires ont été formés au cours des 3 sessions de formation données en 2007-2008, ce qui porte à 452 le nombre de gestionnaires qui ont été formés depuis l'adoption du programme en 2004. La nomination de gestionnaires étant un phénomène récurrent, des sessions sont offertes deux fois par année à Québec et Montréal.

Sensibilisation du personnel

Les 92 nouveaux employés qui ont participé à la session d'accueil ont été sensibilisés à la Politique ministérielle concernant la santé des personnes au travail. À ce chiffre, nous pouvons ajouter les 164 nouveaux agents des services correctionnels et les 33 nouveaux constables spéciaux entrés en fonction depuis le 1er avril 2007, puisqu'une sensibilisation est comprise dans les programmes d'accueil et de formation spécifiques à ces catégories d'emplois.

CIBLE **Diminuer le nombre de situations de harcèlement en 2007-2008 par rapport à 2006-2007.**

INDICATEUR Évolution du nombre de dossiers de plaintes traités

RÉSULTAT Vingt-sept nouvelles plaintes ont été déposées en 2007-2008 par rapport à cinquante-deux en 2006-2007. Le nombre de signalements de situations de harcèlement a diminué de 48 % par rapport à 2006-2007.

Vingt-quatre dossiers de soutien à la gestion ont été ouverts en cours d'année. Ce service d'assistance professionnelle s'inscrit dans l'approche de prévention et de soutien à la gestion prévue à la politique ministérielle.

CIBLE **Régler à l'amiable 90 % des situations de harcèlement.**

INDICATEUR Évolution du nombre de dossiers de plaintes traités

RÉSULTAT Quatre-vingt-quatorze pour cent des trente dossiers fermés en 2007-2008 ont été réglés à l'amiable.

COMMENTAIRE **Mode de règlement des dossiers fermés au 31 mars 2008**
En 2007-2008, 80 dossiers ont été traités. De ces dossiers, 30 ont été fermés en cours d'année. Des 50 dossiers qui restaient ouverts au début de l'année financière 2008-2009, 35 référent à des années financières précédentes en raison d'autres recours (CSST, griefs) qui y sont associés.

2.3 LES RÉSULTATS AU REGARD DES ENGAGEMENTS DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

LE PLAN D'AMÉLIORATION DES SERVICES

2.3.1 LA MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

RÉSULTAT VISÉ SELON LE PAGD — Mise à jour de la Déclaration de services aux citoyens[1].

INDICATEUR — Date d'adoption de la Déclaration de services aux citoyens.

RÉSULTAT — Publiée en septembre 2007.

2.3.2 L'ACCESSIBILITÉ À NOS SERVICES ET À NOTRE PERSONNEL

INDICATEUR	CIBLE 2007-2008	RÉSULTAT 2007-2008
% d'appels pris en moins de 30 secondes	95 %	n. c.[2]
% d'appels retournés dans un délai d'un jour ouvrable	[illegible]	n. c.[2]
% de plaintes reçues ayant trait à l'accessibilité	2 %	Aucune plainte
% d'accessibilité au site Internet	[illegible]	[illegible]
Fréquence de la mise à jour du site Internet	Mise à jour quotidienne du site	Le site est mis à jour sur une base quotidienne
Nombre et nature des services offerts en ligne	Offrir au moins un nouveau service en ligne	Un nouveau service en ligne : • Application Web pour les demandes d'expertise au LSJML
% d'actions mises en place prévues au Plan d'action à l'égard des personnes handicapées	95 %	71 %

COMMENTAIRE

Le Centre de renseignements généraux et de plaintes
[illegible]

Un nouveau service en ligne
[illegible]

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées
[illegible]

[illegible]

[illegible]

réalisées pour le 31 mars 2008 puisque le Groupe de travail interministériel sur les services d'interprétation pour les personnes handicapées n'avait toujours pas publié les procédures à suivre quant aux services à offrir aux personnes handicapées par les ministères. L'Office des personnes handicapées du Québec a repris la responsabilité de ce dossier et prévoit inclure les services d'interprétation.

2.3.3 L'ACCUEIL ET LE COMPORTEMENT DE NOTRE PERSONNEL

INDICATEUR	CIBLE 2007-2008	RÉSULTAT 2007-2008
Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de la qualité de l'accueil et du comportement du personnel	90 %	n. d.*
Taux de participation du personnel des Services correctionnels du Québec à une ou des activités de formation	65 %	66 %
Taux de participation du personnel en service direct dans le cadre des programmes d'aide financière à une activité de formation par simulation	100 %	Cette formation n'a pas eu lieu en raison de la priorité accordée aux citoyens touchés par les inondations survenues dans les municipalités de Rivière-au-Renard et de [illegible].
Nombre et nature des mesures mises en place	Révision du manuel Modalités d'application : programme général d'aide financière lors de sinistres	Le manuel a été révisé.
Nombre et nature des mesures mises en place	Sensibiliser les employés afin d'assurer la protection des renseignements personnels (PRP).	Les nouveaux employés ont été sensibilisés au cours des trois sessions d'accueil et d'intégration. Mise en place d'une procédure de transmission sécuritaire des documents entre les établissements de détention.
% des appels au cours desquels les membres du personnel se nomment	95 %	n. d.*

[illegible]

[illegible]

COMMENTAIRE

La formation des employés en service direct de la Direction de l'aide financière

Bien que la formation par simulation n'ait pas eu lieu, plusieurs autres activités de formation ont contribué à l'amélioration continue de la prestation de services à la clientèle ciblée. À ce titre, la formation sur le Cadre d'expertise pour les analystes et celle sur le Cadre d'expertise pour les experts en cinstre ont permis de mettre à jour les compétences de nouveaux agents en service direct.

Le manuel d'application des programmes d'aide financière

Ce manuel permet la standardisation des pratiques des agents concernant l'application des programmes d'aide financière. Ce qui se traduit concrètement par un accroissement de l'équité et de l'impartialité lors du traitement des demandes des citoyens sinistrés.

Les sessions d'accueil et d'intégration des nouveaux employés

L'intégration des notions de protection des renseignements au programme d'accueil des employés a permis au responsable ministériel de sensibiliser tous les nouveaux employés à l'importance d'être vigilants dans la protection de l'information détenue par le ministère, et ce, à partir de leur création jusqu'à leur désuétude.

La formation des répondants régionaux de la DGSC au sujet de la protection des renseignements personnels (PRP)

Pour pallier l'absence de formation ayant trait à la PRP, la Direction générale des services correctionnels, une experte en matière d'accès à l'information était disponible pour répondre aux interrogations des répondants et leur offrir le soutien nécessaire. La formation sur la PRP a été reportée au printemps 2008.

2.3.4 LE TRAITEMENT DES DEMANDES ET DES PLAINTES SELON LES DÉLAIS PRESCRITS

INDICATEUR	CIBLE 2007-2008	RÉSULTAT 2007-2008
% des accusés de réception envoyés dans un délai de trois jours ouvrables	90 %	Résultat pour les demandes de renseignements généraux : un accusé de réception est systématiquement transmis. Dépôts d'une plainte : 83 %. Demande d'aide financière à la suite d'un sinistre : 95 %. Demandes de renseignements adressées à la Direction de l'aide financière : un accusé de réception est systématiquement transmis.
% des premiers contacts établis dans un délai de 15 jours ouvrables lors d'une demande d'aide financière	90 %	99 % des premiers contacts ont été effectués dans un délai de 15 jours ouvrables par un agent responsable des programmes d'aide financière.
% de traitement des demandes de renseignements généraux dans un délai de quinze jours ouvrables	90 %	Résultat non accessible en raison de l'absence d'un mécanisme de suivi systématique au ministère.
% des plaintes traitées dans un délai de 30 jours ouvrables	90 %	0 %
% des demandes d'accès à des documents publics traités dans un délai de 20 ou 30 jours ouvrables	100 %	96 %

COMMENTAIRE

Les demandes de renseignements

Les demandes de renseignements reçues par le ministère se répartissent comme suit : 9 246 ont été recueillies par téléphone. Les demandeurs ont reçu de l'information ou ont été dirigés vers le secteur concerné. Par ailleurs, 463 demandes ont été reçues par courriel.

Le traitement des plaintes

Parmi les 41 plaintes déposées par le public en 2007-2008, 23 ont été jugées recevables et ont demandé une intervention du MSP. En guise de comparaison, pour 2006-2007, 61 plaintes étaient déposées dont 13 retenues par le MSP. Cette augmentation du nombre

2.3.5 LES ENGAGEMENTS ENVERS LES PERSONNES PRÉVENUES ET CONTREVENANTES

INDICATEUR	CIBLE 2007-2008	RÉSULTAT 2007-2008
% des personnes confiées ayant subi une évaluation	Évaluation sommaire : 100 %	66 %
	Évaluation du risque et des besoins : 90 %[24]	40 %
% des personnes confiées ayant reçu un plan d'intervention correctionnel et ayant subi une évaluation	100 %	100 %
Nombre d'établissements où a été implanté le programme Parcours	Implanter le programme Parcours dans les établissements de détention.	16 établissements sur 18
	Implanter le programme Parcours dans 75 % des Directions des services professionnels correctionnels (DSPC).	0 %

COMMENTAIRES

L'évaluation sommaire

En ce qui concerne le mois suivant, le nombre de demandes d'évaluation saisies au système reflète la situation réelle. Toutefois, sur le pourcentage des évaluations non produites, un certain nombre demeure hors de contrôle compte tenu de plusieurs incidents (les changements de statut, sous-mandat, incarcérées, etc.).

Pour le milieu fermé, les écarts s'expliquent en partie par l'organisation du travail et par la pénurie de main-d'œuvre. Cependant, l'implantation du Système intégré d'information de justice (SIIJ) permettra, à terme, de régulariser une grande partie de la situation.

L'évaluation du risque et des besoins

L'écart entre la production et la cible en milieu ouvert s'explique d'abord par le fait que, en février 2007, la DGSC a opté pour l'implantation de l'outil d'évaluation du risque et des besoins de façon graduelle, en priorisant la production d'évaluations pour l'ensemble des peines d'incarcération de plus de six mois. Un deuxième élément explicatif est que les DSPC ont dans un premier temps mis l'accent sur les activités de répartition de la clientèle afin de pouvoir procéder à des références massives aux ressources communautaires, permettant ainsi de libérer le personnel attribué à l'évaluation.

Le plan d'intervention correctionnel

Un plan d'intervention est élaboré de façon systématique à la suite de l'évaluation du risque et des besoins, et ce, en fonction du niveau de risque établi et des facteurs criminogènes de la personne évaluée. Dans le cas des évaluations sommaires, un plan de séjour établissement de détention ou un plan de surveillance sociale est réalisé dans tous les dossiers où une évaluation a été amorcée.

Le programme Parcours

Il s'agit d'un programme correctionnel qui vise la responsabilisation et la conscientisation de la personne contrevenante face à ses comportements délinquants.

Deux établissements de détention n'ont pas implanté le programme Parcours. Dans le cas de l'établissement de Sept-Îles, l'hébergement est fermé depuis l'automne 2007 afin que des réparations soient effectuées. Quant à celui de Québec, la priorité pour l'implantation du programme a été accordée au secteur masculin. Pour ce qui est du milieu ouvert, la mise en œuvre du programme a été retardée afin que soient établies des conditions d'implantation spécifiques à la communauté. Un comité de travail a été mandaté d'établir ces conditions.

2.3.6 LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

En ce qui concerne la communication de renseignements aux victimes d'actes criminels, un dépliant (Représentations écrites de la victime) ainsi qu'un formulaire (Demande d'obtention de renseignements) sont offerts en format papier et accessibles sur le site Internet du ministère. Pour toute information supplémentaire, une ligne téléphonique sans frais est à la disposition des victimes et des intervenants de 8 h 30 à 16 h 30 les jours ouvrables; en dehors de ces périodes, les personnes peuvent laisser un message sur un répondeur.

3.1 LES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET INFORMATIONNELLES

3.1.1 LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Le budget de dépenses

Les dépenses totales pour 2007-2008 se sont élevées à 1 295,3 M$, ce qui représente une hausse de 69,8 M$ par rapport à 2006-2007 pour l'ensemble du portefeuille ministériel.

En ce qui concerne la Sûreté du Québec et le Fonds des services de police (FSP), la hausse des dépenses de 33,0 M$ résulte principalement de l'augmentation de la rémunération globale qui comprend les augmentations salariales prévues dans les contrats de travail, l'impact des coûts additionnels attribuables au renouvellement du règlement concernant la rémunération et les conditions relatives à l'exercice des fonctions des officiers de la Sûreté du Québec ainsi qu'une hausse des dépenses liées aux opérations extraordinaires pour des interventions policières dans des communautés autochtones. L'augmentation des dépenses de fonctionnement découle notamment de la hausse du coût de l'essence et des télécommunications.

TABLEAU 1 : BUDGET ET DÉPENSES RÉELLES 2007-2008 ET 2006-2007

Programme	2007-2008 Budget de dépenses[1]	2007-2008 Dépenses prévues[2]	2006-2007 Dépenses réelles[3]
		(en milliers de dollars)	
1. Sécurité, prévention et gestion interne			
Direction et services de soutien à la gestion	19 291,3	19 233,6	19 586,4
Services correctionnels	238 717,8	238 156,8	220 609,0
Expertises judiciaires	6 388,7[4]	6 387,2[4]	6 286,1[4]
Affaires policières et sécurité-protection	80 132,5[4]	79 304,2[4]	76 207,1[4]
Sécurité civile et sécurité incendie	41 135,5[4]	41 118,2[4]	29 296,8[4]
Éléments de gestion centrale	112 133,1	111 032,2	107 468,5
Sous-total - Ministère	**497 798,9**	**495 232,2**	**459 453,9**
2. Sûreté du Québec	776 569,9[4]	771 384,9[4]	738 410,5[4]
3. Organismes relevant du ministre			
Régie des alcools, des courses et des jeux	13 078,3[4]	13 072,9[4]	13 359,5[4]
Commission québécoise des libérations conditionnelles	4 274,8	4 183,8	3 174,9
Bureau du coroner	6 736,1	6 641,3	6 512,5
Commissaire à la déontologie policière	2 902,2	2 892,9	2 712,6
Comité de déontologie policière	1 864,1	1 859,6	1 845,4
Sous-total - Organismes	**28 855,5**	**28 650,5**	**27 604,9**
Total du budget de dépenses	**1 303 224,3**	**1 295 267,6**	**1 225 469,3**

TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES EN 2007-2008 PAR GRANDES CATÉGORIES BUDGÉTAIRES

	(en millions de dollars)					(%)
	Ministère	Organismes	SQ[1]	FSP[2]	TOTAL	
Rémunération	255,5	19,8	215,5	349,7	840,5	64,9
Fonctionnement	161,2	8,9	101,9	104,3	376,3	29,1
Transfert	78,5	0,0	0,0	0,0	78,5	6,0
Total	**495 ,2**	**28,7**	**317,4**	**454,0**	**1 295,3**	**100,0**

1. [illegible]
2. [illegible]

TABLEAU 3 : RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES EN 2007-2008 PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

PR-EL	Directions générales et organismes budgétaires	Secteurs d'activité avant répartition (A)	Éléments de gestion centrale (B)	Secteurs d'activité après répartition (C)=(A+B)	(%)
			(en milliers de dollars)		
	Sécurité, prévention et gestion interne				
01.01	Direction et services de soutien à la gestion	19 233,6	4 851,0	24 084,6	1,9 %
01.02	Services correctionnels	238 156,8	86 795,3	324 952,1	25,0 %
01.03	Expertises judiciaires	6 387,2	4 092,7	10 479,9	0,8 %
01.04	Affaires policières et sécurité-protection	79 304,2	3 510,0	82 814,2	6,4 %
01.05	Sécurité civile et sécurité incendie	41 118,2	3 678,6	44 796,8	3,5 %
01.06	Éléments de gestion centrale		5 267,4	5 267,4	0,4 %
	Sous-total - Ministère	**384 200,0**	**108 195,0**	**492 395,0**	**38,0 %**
02	**Sûreté du Québec**	771 384,9	0	771 384,9	59,6 %
	Organismes relevant du ministre				
03.01	Régie des alcools, des courses et des jeux	13 072,9	1 469,3	14 542,2	1,1 %
03.02	Commission québécoise des libérations conditionnelles	4 183,8	359,6	4 543,4	0,4 %
03.03	Bureau du coroner	6 641,3	506,2	7 147,5	0,6 %
03.04	Commissaire à la déontologie policière	2 892,9	233,6	3 126,5	0,2 %
03.05	Comité de déontologie policière	1 859,6	268,5	2 128,1	0,1 %
	Sous-total - Organismes	**28 650,5**	**2 837,2**	**31 487,7**	**2,4 %**
Total budget de dépenses		**1 184 235,4**	**111 032,2**	**1 295 267,6**	**100,0 %**

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement représente 104,4 M$ en 2007-2008, répartissant 42,4 M$ pour la SQ, 43,4 M$ pour le FSP et 18,6 M$ pour le ministère.

Les investissements réels en 2007-2008 totalisaient 36,9 M$, soit 17,0 M$ pour la SQ, 14,4 M$ pour le FSP et 5,5 M$ pour le ministère.

TABLEAU 4 : INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2007-2008 ET 2006-2007

	2007-2008		2006-2007
	Budget	Investissements réels	Investissements réels
	(en millions de dollars)		
Investissements	**104,4**	**36,9**	**32,4**

LES REVENUS

Le ministère de la Sécurité publique comptabilise les revenus provenant notamment des activités de la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), des services correctionnels, des corps policiers et des citoyens.

En 2007-2008, les revenus totalisent 51,2 M$, comparativement à 53,6 M$ en 2006-2007. Le tableau suivant fait état des sources de revenus pour 2007-2008.

TABLEAU 5 : LES REVENUS (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Boissons alcooliques, loteries et autres activités de la RACJ	34,9
Partage des produits de la criminalité par le ministère de la Justice du Québec, recouvrement de dépenses d'années antérieures, délivrance des permis et autres revenus (Sûreté du Québec)	6,0
Desserte policière des ponts Jacques-Cartier et Champlain, rétroactivité liée au règlement de l'équité salariale et autres revenus (Fonds des services de police)	5,2
Clientèle carcérale confiée par le gouvernement fédéral	3,2
Conciliations et enquêtes en déontologie policière	0,6
Permis d'agence d'investigation et de sécurité	0,6
Divers	0,7
Total des revenus réels	**51,2**

Ces revenus excluent les revenus des comptes à fin déterminée, entre autres au Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale, financement de l'unité autonome de services, à la Sécurité civile, programme conjoint de protection civile et révision du plan des mesures d'urgence Gentilly II avec Hydro-Québec, à la Régie des alcools, des courses et des jeux, programme d'aide aux joueurs pathologiques et à la Sûreté du Québec, compte pour l'administration de la Loi sur les armes à feu.

LES FONDS SPÉCIAUX (FONDS DES SERVICES DE POLICE)

Le Fonds des services de police est affecté au financement des biens et services fournis par la Sûreté du Québec aux municipalités et à tout organisme autre qu'une municipalité. À la suite d'une entente conclue conformément à la Loi sur la police (L.R.Q., c. P-13.1), il a pour principal objet la prestation de services généraux offerts dans les contrats conclus entre la SQ et les municipalités régionales de comté, basés sur le modèle de police de proximité.

Les revenus nets en 2007-2008 proviennent d'une part de la tarification aux municipalités en vertu du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec (230,3 M$), du gouvernement fédéral pour la desserte des ponts Jacques-Cartier et Champlain (9,5 M$), de sources diverses (1,7 M$) et d'une affectation du budget de dépenses du programme 2 de la SQ pour en assurer l'équilibre financier (212,5 M$).

TABLEAU 6 : FONDS DES SERVICES DE POLICE

	2007-2008		2006-2007
	Prévu	Réel	Réel
	en millions de dollars		
Revenus	454,0	454,0	435,9
Dépenses	454,0	454,0	435,9

TABLEAU 7 : RÉPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL AUTORISÉ 2007-2008 (EXPRIMÉ EN ETC)

	2007-2008	2006-2007	Variation
1. Sécurité, prévention et gestion interne			
Direction et services de soutien à la gestion	303	298	1,7
Services correctionnels	3 127	3 135	-0,3
Expertises policières	134	136	-1,5
Affaires policières et sécurité-protection	319	329	-3,1
Sécurité civile et sécurité incendie	168	170	-1,2
Éléments de gestion centrale	0*	6	-100,0
Sous-total - Ministère	4 051	4 074	-0,6
2. Sûreté du Québec	6 954*	7 021*	-1,0
3. Organismes relevant du ministre			
Régie des alcools, des courses et des jeux	195	199	-2,1
Commission québécoise des libérations conditionnelles	48	48	—
Bureau du coroner	55	56	-1,8
Commissaire à la déontologie policière	40	41	-2,4
Comité de déontologie policière	20	20	—
Sous-total - Organismes	358	364	-1,7
Total	**11 363**	**11 459**	**-0,8**

RÉPARTITION DES EMPLOYÉS PAR CATÉGORIES D'EMPLOIS

LE TOTAL DES EMPLOYÉS DU MINISTÈRE (INCLUANT LA SQ)

EMPLOYÉS DU MINISTÈRE (À L'EXCEPTION DE LA SQ)

EMPLOYÉS DE LA SURÊTE DU QUÉBEC

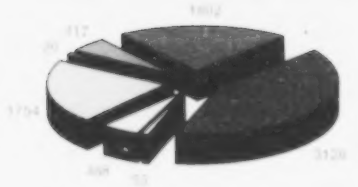

LES ACTIVITÉS DE FORMATION

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

COMITÉ MINISTÉRIEL SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL

LA SANTÉ DES PERSONNES AU TRAVAIL

EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DU TRAVAIL

RÉPARTITION DU NOMBRE DE LÉSIONS PROFESSIONNELLES, DE JOURS DE TRAVAIL PERDUS ET DE JOURS EN ASSIGNATION TEMPORAIRE RÉALISÉS POUR LE MINISTÈRE (À L'EXCEPTION DE LA SURETÉ DU QUÉBEC)

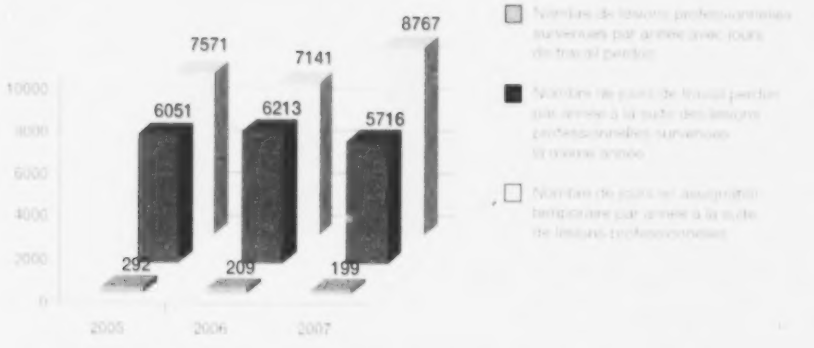

3.1.3 LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

3.2 LES COMMUNICATIONS

RÔLE-CONSEIL AUPRÈS DES AUTORITÉS ET DES DIRECTIONS GÉNÉRALES

RELATIONS PUBLIQUES ET AVEC LA PRESSE

PRODUCTION GRAPHIQUE

SITES INTERNET ET INTRANET

4.1 EMBAUCHE ET REPRÉSENTATIVITÉ

4.1.1 DONNÉES GLOBALES

L'embauche totale au cours de la période 2007-2008

	RÉGULIERS[1]	OCCASIONNELS[2]	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
Nombre total de personnes embauchées	274	454	95	8

Nombre d'employés réguliers en place en date du 31 mars 2008

Effectif total (personnes)	4 426

4.1.2 MEMBRES DE COMMUNAUTÉS CULTURELLES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

Taux d'embauche des groupes cibles 2007-2008

STATUTS D'EMPLOI	EMBAUCHE TOTALE 2007-2008	EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES 2007-2008					
		COMMUNAUTÉS CULTURELLES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	PERSONNES HANDICAPÉES	TOTAL	TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI[1]
Réguliers	274	53	0	0	1	54	19,7
Occasionnels	454	38	1	0	1	40	8,8
Étudiants	95	20	3	0	1	24	25,3
Stagiaires	8	3	0	0	0	3	37,5
Total	**831**	**114**	**4**	**0**	**3**	**121**	**14,6**
Taux d'embauche par groupe cible[2]		13.7	0.5	0.0	0.4	14.6	

Taux d'embauche global des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs
(Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées)

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
2005-2006	12,7	6,1	43,1	0,0
2006-2007	13,5	7,7	42,7	20,0
2007-2008	19,7	8,8	25,3	37,5

Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année
Rappel des objectifs : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 %. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 %.

GROUPES CIBLES	2005-2006		2006-2007		2007-2008	
	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS EN PLACE DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS EN PLACE DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS EN PLACE DANS LE GROUPE CIBLE	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL
Communautés culturelles	158	3,5	197	4,4	241	5,4
Autochtones	22	0,5	23	0,5	25	0,6
Anglophones	29	0,6	36	0,8	36	0,8
Personnes handicapées	17	0,4	19	0,4	19	0,4

4.1.3 FEMMES

Taux d'embauche des femmes 2007-2008

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	121	233	66	2	422
Pourcentage par rapport au nombre total d'embauches en 2007-2008 (831)	14,6	28,0	7,9	0,2	50,7

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2008

	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL[1]	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers en place	416	818	286	418	2 391	97	4 426
Nombre de femmes en place	164	485	186	380	945	24	2 184
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	39,4	59,3	65,0	90,9	39,5	24,7	49,3

[1] Comprend les ingénieurs, les avocats, les comptables, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

4.2 ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (L.R.Q., C. A-2.1)

L'accès aux documents

En 2007-2008, le ministère de la Sécurité publique a reçu 224 demandes d'accès aux documents, une diminution de 6,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Depuis le 1er août 2007, le ministère a été convoqué par la Commission d'accès à l'information (CAI) à 18 audiences. Celles-ci font suite aux demandes de révision des réponses rendues par le responsable de l'accès aux documents.

De ces audiences, six n'ont pas eu lieu, puisque les demandeurs se sont désistés de leur demande de révision. Parmi les autres dossiers, cinq ont été remis et un est en attente de décision. La CAI a rendu une décision dans six dossiers, en rejetant la demande de révision dans cinq cas et la transmission de pages supplémentaires et, dans le dernier cas, en déterminant que son intervention n'était manifestement plus requise.

La protection des renseignements personnels

Les principales réalisations du ministère de la Sécurité publique en matière de protection des renseignements personnels au cours de la période 2007-2008 sont les suivantes : l'intégration des notions de protection des renseignements personnels au programme d'accueil des nouveaux employés, la modification de la déclaration du fichier de renseignements personnels du bottin de la sécurité civile et de la sécurité incendie, la création du comité de sécurité de l'information auquel participe le responsable ministériel de la protection des renseignements personnels, la mise en place par la Direction générale des services correctionnels d'une procédure de transmission sécuritaire des documents entre établissements de détention et la production d'un rapport par la Direction de la vérification interne et des enquêtes sur la gestion sécuritaire des télécopieurs.

Loi sur la recherche des causes et des circonstances de décès (L.R.Q., c. R-0.2)

Le ministère a reçu 129 demandes d'obtention de rapports de police annexés aux rapports d'investigation des coroners en application de l'article 101 de la loi ainsi que 7 demandes d'autorisation de consulter les rapports de police conservés par les coroners dans le cadre de travaux de recherche.

4.3 POLITIQUE LINGUISTIQUE

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, adoptée en 1996 par le Conseil des ministres, le ministère s'est doté d'une politique linguistique approuvée par l'Office québécois de la langue française (OQLF). La version définitive de cette politique a été entérinée en 1999 par le comité de gestion du ministère et est accessible à tout le personnel dans le site intranet, sous la rubrique Assistance en français.

Mentionnons que de nombreuses demandes concernant l'application de la politique linguistique au ministère ont été adressées à l'équipe linguistique de la Direction des communications. Cette équipe est en constante communication avec une conseillère en francisation de l'OQLF.

Afin de respecter les objectifs de la Charte de la langue française et de l'usage d'un français de qualité, la majorité des textes du ministère et des organismes relevant du ministre, diffusés auprès du public, ont fait l'objet d'une révision linguistique par les conseillères en révision linguistique.

La Semaine du français et de la francophonie a été soulignée par une activité organisée par l'équipe linguistique. Une chasse aux erreurs comportant des anglicismes, des impropriétés de même que des fautes de syntaxe et de grammaire qui reviennent le plus souvent dans les textes du ministère a été diffusée dans l'intranet. Il s'agissait pour les participants de trouver le plus d'erreurs possible.

4.4 PROTECTION DES NON-FUMEURS

Le ministère maintient son orientation de lutte contre le tabagisme en favorisant un milieu de travail sans fumée. À cet égard, diverses mesures de soutien ont été mises en place notamment auprès des employés travaillant dans les établissements de détention. Depuis février 2006, les personnes incarcérées dans les établissements de détention du Québec ne peuvent fumer que dans la cour extérieure adjacente aux établissements.

4.5 ÉTHIQUE

Un comité ministériel permanent portant sur l'éthique a été mis sur pied. Son mandat était de soutenir une culture éthique dans les activités québécoises. Il s'est réuni à trois reprises au cours de la dernière année. Sur recommandation du comité, un plan d'action ministériel a été adopté par le comité de gestion du BSM. Plan d'action qui comporte diverses actions et activités s'échelonnant jusqu'en 2010. De plus, le dossier de l'éthique a fait l'objet d'une attention particulière lors de la rencontre annuelle des cadres en septembre 2007.

4.6 DÉVELOPPEMENT DURABLE ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le ministère de la Sécurité publique a poursuivi son engagement dans la voie du développement durable en 2007-2008. Il a notamment collaboré aux travaux visant à définir la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, déposée à l'Assemblée nationale en décembre 2007. Déjà, plusieurs de ses actions prennent en compte des principes énoncés dans la Loi sur le développement durable, notamment la prévention, la précaution de même que la santé et la qualité de vie, qui inclut le besoin de protection et de sécurité. Le ministère a également participé au Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques par la réalisation d'actions en adaptation tout en mettant de l'avant le cadre de prévention des principaux risques naturels, de concert avec quatre autres ministères, le ministère des Affaires municipales et Régions, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère des Transports du Québec.

Par ailleurs, le ministère a entamé des travaux visant à élaborer un plan d'action, à rendre public d'ici le 31 mars 2009, de façon à contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Il entend poursuivre ses efforts et sensibiliser cette approche dans ses interventions.

4.7 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Les recommandations énumérées dans les tomes I et II du rapport annuel du Vérificateur général 2005-2006 ne concernent pas le ministère de la Sécurité publique.

4.8 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DU CITOYEN

Le Rapport annuel 2006-2007 du Protecteur du citoyen a été présenté à l'Assemblée nationale en juin 2007. Certaines constatations qu'il contient pouvaient nécessiter un suivi dans le rapport annuel de gestion 2007-2008 du ministère, conformément à l'article 29, alinéa 3 de la Loi sur l'administration publique. Les constatations relevées par le Protecteur du citoyen dans son rapport annuel sont les suivantes :

SÉCURITÉ CIVILE

Recommandations

Relativement à la mise en œuvre du cadre gouvernemental de prévention des risques concernant

la gestion des manifestations naturelles, et plus précisément au sujet touchant l'érosion des berges, le Protecteur du citoyen recommande :

La structure de gouvernance

1. Que la coordination de tous les acteurs gouvernementaux soit en tout temps une priorité étant donné l'ampleur et la complexité de ce dossier.

Commentaire

La structure de gouvernance adoptée le 24 janvier 2007 par le Comité interministériel de prévention vient confirmer la volonté de collaboration et de concertation entre les instances concernées par la prévention des principaux risques naturels. Cette structure est composée de divers comités, soit :

- le Comité interministériel de prévention, formé des sous-ministres associés ou adjoints des ministères signataires du cadre de prévention;
- le Comité directeur de prévention, formé de directeurs provenant de chacun des ministères partenaires;
- les comités conseils des professionnels issus des ministères partenaires formés pour chacun des principaux risques naturels.

Par ailleurs, le comité d'experts scientifiques **Erosion**, qui regroupe 10 professionnels, est appuyé dans ses travaux par un groupe de spécialistes en érosion provenant des milieux scientifique et universitaire de même que du secteur privé.

Adapter les façons de faire de tous les acteurs gouvernementaux

2. Que tous les acteurs adaptent leurs façons de faire et participent activement, au moment opportun et de façon harmonisée, à la recherche de solutions concrètes ainsi qu'au soutien des citoyens touchés.

Commentaires

Les défis imposés par les changements climatiques nécessitent la mise en place de nouvelles mesures d'adaptation et la recherche de solutions novatrices. L'analyse de risques est la première étape de la démarche préconisée par le Cadre de prévention des principaux risques naturels. Entièrement assumée par le gouvernement du Québec, cette étape suppose l'intégration de tous les partenaires gouvernementaux afin d'établir un portrait le plus juste possible des risques encourus dans un secteur. À cet égard, l'événement survenu à Rivière-au-Renard à l'été 2007 en est un exemple éloquent.

En effet, depuis les événements des 8 et 9 août 2007, le Centre d'expertise hydrique du Québec, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le ministère de la Sécurité publique ont convenu de déterminer la zone à risque d'inondation dans les secteurs de Rivière-au-Renard et de [illegible] en se basant sur l'hydrogéomorphologie et sur l'historique des événements précédents, ce qui a permis de mieux répondre aux attentes des citoyens.

Le soutien apporté par le ministère à la Ville de Sept-Îles dans la recherche des solutions et la rédaction de l'appel d'offres pour la réalisation d'une analyse coûts-avantages de solutions d'adaptation à l'érosion côtière illustre fort bien, quant à lui, l'implication du ministère dans la recherche de solutions concrètes et le soutien aux citoyens touchés. De plus, le MSP et les représentants régionaux des ministères partenaires sont regroupés dans un comité de coordination dont le mandat est d'accompagner la Ville de Sept-Îles et de lui offrir la collaboration requise pour mener à bien son mandat.

Faire connaître dans les meilleurs délais, les actions prévues, y compris l'information aux citoyens

3. Que tous les ministères et organismes visés fassent connaître, dans les meilleurs délais, les actions concrètes qu'ils accompliront, y compris l'information aux citoyens.

Commentaire

Le MSP saisit les occasions qu'on lui sont offertes pour diffuser l'état des connaissances les plus récentes en matière d'érosion côtière. Ainsi, à l'occasion de la tenue en octobre 2006 des États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Québec, un représentant du ministère a livré une conférence sur le cadre de prévention des principaux risques naturels aux 500 participants présents et a ouvert les discussions sur les changements climatiques. Cette tribune a été l'occasion de reconnaître que la prévention commence par la gestion efficace de l'aménagement du territoire.

De plus, des activités médias et des présentations livrées par l'un ou l'autre des représentants du MSP lors des colloques régionaux de sécurité civile ont permis d'actualiser l'information accessible sur les risques naturels et l'érosion côtière dans les régions touchées. Lors d'un colloque qui s'est tenu à Saint-Hyacinthe, 19 et 20 février 2008, ce sont les événements de Rivière-au-Renard qui faisaient l'objet d'une présentation, alors que les sujets abordés le 19 mars à Rimouski étaient le Cadre de prévention des principaux risques naturels et le phénomène de l'érosion côtière du littoral du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des îles-de-la-Madeleine.

En novembre 2007, à Baie-Comeau, les représentants du MSP ont participé au Forum citoyen 2007 sur l'érosion des berges et l'occupation du territoire en Côte-Nord. Le ministère coordonne le travail de recherche en érosion côtière dans l'appareil gouvernemental et dans les établissements de recherche collaborateurs, tels l'Ouranos et l'UQAR. Il participe à ces événements avec ses collaborateurs dans le but de diffuser l'information recueillie et d'être à l'écoute des préoccupations des citoyens.

Lors de la dernière rencontre, le comité interministériel de prévention a demandé les travaux visant à établir une stratégie globale de communication pour le Cadre de prévention des principaux risques naturels. Cette stratégie, élaborée en collaboration avec Services Québec, vise à mieux informer les élus, la population et les intervenants sur les risques naturels.

Se doter d'un calendrier de travail avec des échéances connues

4. Que tous les ministères et organismes concernés se dotent d'un calendrier de travail avec des échéances connues.

5. Que tout autre ministère, tout organisme ou toute instance intervenant au dossier sur ces mêmes sujets le fasse dans un même cadre.

Commentaire

La planification annuelle 2007-2008 des travaux du Cadre de prévention a été élaborée pour chacun des risques naturels. Cette programmation a été soumise à l'attention du comité de retour de prévention et a été entérinée par le comité interministériel de prévention, comme prévu par la structure de gouvernance du cadre de prévention.

SERVICES CORRECTIONNELS

Étant donné que la connaissance du profil et des caractéristiques des diverses catégories de personnes détenues sont essentielles à la prise de décision et à l'implantation de mesures de sécurité et sociale adéquates, le Protecteur du citoyen recommande :

La réinsertion sociale

1. Que la pertinence et l'efficacité des mesures de réinsertion sociale des personnes détenues, appliquées pendant leur détention et planifiées à leur sortie, soient revalidées en tenant compte des besoins plus spécifiques, notamment ceux liés à l'amélioration de l'état de santé, à la prévention de la violence et à la récidive.

2. Que cette réévaluation soit suivie de l'adoption d'orientations gouvernementales pour la réinsertion sociale des personnes détenues et de mesures particulières en découlant.

Commentaire

À l'été 2007, la DGSC a mis en place le programme Parcours dans les établissements de détention. Il s'agit d'un programme conçu par des universitaires, qui prévoit un mécanisme d'évaluation de l'impact du programme sur les personnes incarcérées. Au cours de 2008, il est recommandé que le programme Parcours dans les directions des services professionnels correctionnels.

Le processus d'évaluation d'un outil de prédiction qui permet d'évaluer, outre le risque de récidive, les éléments sur lesquels est axée la réinsertion sociale a également été mis en place à la grandeur du territoire.

Les travaux avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour les soins de santé physique et mentale lors des travaux de modernisation des soins de santé dans les établissements de détention ont repris à l'été 2007. Il s'agit d'une démarche conjointe entre le MSSS et le MSP.

3. Que le portrait de la clientèle des services correctionnels, en particulier les caractéristiques sociales et pénales des détenus, soit mieux documenté des 2008-2009 et tenu à jour par la suite.

Commentaire

Des travaux de planification sur la réalisation des cinq profils de la clientèle sont en cours. Avec l'implantation de la LSCQ, la constitution d'un portrait continu de la clientèle correctionnelle et de ses caractéristiques a fait l'objet d'une priorité et sera intégrée, sur une base récurrente, au programme de recherche de la DGSC.

La surpopulation carcérale

Étant donné que les conditions d'hygiène et de salubrité des établissements de détention nécessitent une attention immédiate, le Protecteur du citoyen recommande :

4. Que le ministère de la Sécurité publique s'associe au ministère de la Santé et des Services sociaux pour établir et mettre en œuvre sans délai un plan d'amélioration de la salubrité des établissements de détention, en particulier dans la perspective de prévention des épidémies et la gestion des risques de contamination.

Commentaire

La DGSC a élaboré le plan de continuité des services en situation de pandémie d'influenza. Ce dernier s'étend à toutes les situations à risque de propagation de maladie infectieuse. Ce plan prévoit notamment la sensibilisation de la population carcérale à des comportements diminuant le risque de propagation des maladies infectieuses ainsi que la modification des façons de faire en matière de nettoyage et d'assainissement des lieux. De plus, un guide a été rédigé à l'intention des partenaires communautaires afin de leur faciliter l'élaboration d'un plan de continuité des services essentiels.

5.

Commentaire

Les transferts

6.

Commentaire

7.

Commentaire

8. [illegible]

Commentaire

[illegible]

Délai d'évaluation

[illegible]

9. [illegible]

Commentaire

[illegible]

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Par téléphone

Par la poste

Par Internet

www.msp.gouv.qc.ca

Stucture administrative 31 MARS 2008

CABINET DU MINISTRE
Eric Tétrault

MINISTRE
Jacques P. Dupuis

SOUS-MINISTRE
Paul Girard

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
Arthur Brochu

DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DES ENQUÊTES
Normand Henri

DIRECTION DES COMMUNICATIONS
Nathalie Fitre

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
Lorraine Lapierre

LABORATOIRE DES SCIENCES JUDICIAIRES ET DE MÉDECINE LÉGALE
Yves Bois-Dubois

ORGANISMES RELEVANT DU MINISTRE

BUREAU DU CORONER
Louise Nolet, intérim

COMITÉ DE DÉONTOLOGIE POLICIÈRE
Marie Bisaillon

COMMISSAIRE À LA DÉONTOLOGIE POLICIÈRE
Claude Bernard

ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC
Marie Beaudoin

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC
Marie Renée

RÉGIE DES COURSES

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA SÉCURITÉ INCENDIE
Michel C. Doré, sous-ministre associé

RELATIONS INTERGOUVERNEMENTALES
Lise Asselin

ADJOINT DU SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ
Claude Dumas

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
Gilles Lemieux

- SERVICE DE L'ANALYSE ET DES POLITIQUES — Jean-François Bouchard
- SERVICE DE L'ATTÉNUATION DES RISQUES — Sylvie Malhuret
- SERVICE DE LA FORMATION ET DE L'ÉDUCATION — Louise Brisson

DIRECTION DES OPÉRATIONS
Éric Houde

- SERVICE DE SOUTIEN AUX RÉGIONS — Robert Lortie
- DIRECTION RÉGIONALE MONTRÉAL LAVAL-LANAUDIÈRE LAURENTIDES — Marc Lavallée
- DIRECTION RÉGIONALE SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN – CÔTE-NORD — Réal Dallaire
- DIRECTION RÉGIONALE MAURICIE – CENTRE-DU-QUÉBEC — Jacques Raymond
- DIRECTION RÉGIONALE OUTAOUAIS – ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – NORD-DU-QUÉBEC — Jacques Vigor
- CENTRE DES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES — Pascal Chouinard
- DIRECTION RÉGIONALE BAS-SAINT-LAURENT – GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE — France-Sylvie Lonet
- DIRECTION RÉGIONALE CAPITALE-NATIONALE CHAUDIÈRE-APPALACHES – MAURICIE — Hélène Chagnon
- DIRECTION RÉGIONALE MONTÉRÉGIE – ESTRIE — Diane Mgneault, intérim

DIRECTION DE L'AIDE FINANCIÈRE
Denis Landry, intérim

- SERVICE DE L'ASSISTANCE FINANCIÈRE — Denis Landry, intérim

DIRECTION DE LA PLANIFICATION
Martin Bonsaint, intérim

- SERVICE DES PROGRAMMES — Sylvain Tremblay
- SERVICE DE SOUTIEN À L'ORGANISATION DE SÉCURITÉ CIVILE DU QUÉBEC — Martin Tremblay

DIRECTION GÉNÉRALE DES AFFAIRES POLICIÈRES, DE LA PRÉVENTION ET DES SERVICES DE SÉCURITÉ
Robert Lafrenière, sous-ministre associé

- PROJETS SPÉCIAUX — Michel Chandonnet
- DIRECTION DE L'INSPECTION, DES SERVICES-CONSEILS ET DU SOUTIEN — Sylvain Aydlis
- ADJOINTE DU SOUS-MINISTRE ASSOCIÉ — Leila Abel-Normandin
- DIRECTION DES AFFAIRES AUTOCHTONES — Richard Coleman

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES AFFAIRES POLICIÈRES, DE LA PRÉVENTION ET DES SERVICES DE SÉCURITÉ
Lizon Lachaîne

- DIRECTION DE L'ORGANISATION ET DES PRATIQUES POLICIÈRES — Denis Michel
- DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ — Frédéric Sioui
- DIRECTION DE LA SÉCURITÉ DE L'ÉTAT — Louis Morissette
- DIRECTION DES SERVICES DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION — Jean Fortin

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
Normand Proulx, directeur général

CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
Pierre Hétu

DIRECTION DES COMMUNICATIONS
Ronald Boudreault

DIRECTION DES AFFAIRES INTERNES
Martine Perreault

DIRECTION DE L'AUDIT ET DE L'ÉVALUATION
Daniel Cauchy

SURVEILLANCE DU TERRITOIRE
Philippe Pichette

- DIRECTION DU SOUTIEN À LA GENDARMERIE — Luc Filion
- DISTRICT (1) BAS-SAINT-LAURENT – GASPÉSIE – ÎLES-DE-LA-MADELEINE — François Charpentier
- DISTRICT (2) CAPITALE-NATIONALE CHAUDIÈRE-APPALACHES — Jacques Aydlis
- DISTRICT (5) ESTRIE — Diamil Gingras
- DISTRICT (7) OUTAOUAIS — Luc Lafleur
- DISTRICT (9) CÔTE-NORD — Pierre Pépin
- DIRECTION DES MESURES D'URGENCE — Jean Cusson
- DISTRICT (2) SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN — Michel Boudreault
- DISTRICT (4) MAURICIE – CENTRE-DU-QUÉBEC — Yves Guay
- DISTRICT (6) MONTRÉAL – LAVAL – LAURENTIDES – LANAUDIÈRE — Jacques Beaupré
- DISTRICT (8) ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – NORD-DU-QUÉBEC — Jeannot Paquette
- DISTRICT (10) MONTÉRÉGIE — Christian Chaîné

ADMINISTRATION
Richard Deschesnes

- DIRECTION DE L'EMPLOI ET DU PLACEMENT — Gervais Gamache
- DIRECTION DES RESSOURCES D'ENCADREMENT — France Pelletier
- DIRECTION DES RELATIONS PROFESSIONNELLES — André Fortin
- DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES — Denis Lauzon
- DIRECTION DES RESSOURCES MATÉRIELLES — Michel Martin

ENQUÊTES CRIMINELLES
Rémi Chaput

- DIRECTION CONSEIL EN ENQUÊTES CRIMINELLES — Richard Tougas
- DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS CRIMINELS — Gilles Morin
- DIRECTION DES SERVICES D'ENQUÊTES CRIMINELLES — Jocelyn Lafullope
- DIRECTION DES SERVICES DE SOUTIEN AUX ENQUÊTES — Louis Ratiche

AFFAIRES INTERNATIONALES
Diane Fleet

- DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DU PROTOCOLE — Claude Lavoie
- DIRECTION DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES — Mario Rainville
- DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA FORMATION — Suzanne Boucher, intérim
- DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ÉTAT — Freddy Foley

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES À LA GESTION
Brigitte Portelance, sous-ministre associée

ADJOINT DE LA SOUS-MINISTRE ASSOCIÉE
Jacques Binette

DIRECTION DE LA GESTION BUDGÉTAIRE
Jean Leclerc

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES
Marc Gagné

- SERVICES FINANCIERS REGROUPÉS — Sylvain Bernier

DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DES POLITIQUES
Louis Mercier

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Raoul Boulanger

- SERVICE DE CONSEIL ET DE SOUTIEN EN GESTION DE MAIN-D'OEUVRE — Francine Messe
- SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DES INTERVENTIONS D'AIDE — Luc Gadbois
- SERVICE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ — Lucie Jacques
- SERVICE DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES SOCIAUX — Manon De Varennes

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES CORRECTIONNELS
Jean Lortie, sous-ministre associé

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
Johanne Beaudoin

DIRECTION DE LA LIAISON ET DES AFFAIRES AUTOCHTONES
Nicole Quesnel, intérim

ADJOINTE DU SOUS-MINISTRE ASSOCIÉE
Renée Champagne

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DU CONSEIL EN SERVICES CORRECTIONNELS
André Simard

RÉSEAU CORRECTIONNEL OUEST-DU-QUÉBEC
Yves Gélineau

- DSC ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – NORD-DU-QUÉBEC — Sylvie Messier
- DSPC ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – NORD-DU-QUÉBEC — Josée Trottier
- DSC OUTAOUAIS — Denis Germain
- DSPC OUTAOUAIS — Denis Pelletier
- ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION SAINT-JÉRÔME — Jean-François Longtin
- DSPC LAURENTIDES — Josée Desjardins
- DSPC LAVAL LANAUDIÈRE — Claire De Montigny

RÉSEAU CORRECTIONNEL CENTRE-DU-QUÉBEC
Julien Fortier

- DSC ESTRIE — Kathleen Darrial
- DSPC ESTRIE — Denise Letellier
- DSC MAURICIE – CENTRE-DU-QUÉBEC — Roger des Champs
- DSPC MAURICIE – CENTRE-DU-QUÉBEC — Jacques Dupont
- DSC MONTÉRÉGIE — Carole Joly
- DSPC MONTÉRÉGIE NORD-EST — Lyse A. Chamberland
- DSPC MONTÉRÉGIE SUD-OUEST — Sophie Demers

RÉSEAU CORRECTIONNEL MONTRÉAL
Denis Coulure

- ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION RIVIÈRE-DES-PRAIRIES — Yves Ste-Marie
- ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION MARTIN TANGUAY — Claudine Muret
- ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION MONTRÉAL — Michel Gagnon(*)
- DSPC MONTRÉAL NORD-EST — Céline Jacques
- DSPC MONTRÉAL SUD-OUEST — Gaétan Lamvée
- DSPC MONTRÉAL SUPPORT, LIAISON ET DÉVELOPPEMENT — Sylvie Quesnaville

RÉSEAU CORRECTIONNEL EST-DU-QUÉBEC
Michel Robergé

- ÉTABLISSEMENT DE DÉTENTION QUÉBEC — Simon Potvin
- DSPC QUÉBEC-CHARLEVOIX — Francine Léggé
- DSPC SAINTE-FOY – CHAUDIÈRE-APPALACHES — Christian Thériault

(*) Au 3 avril 2008

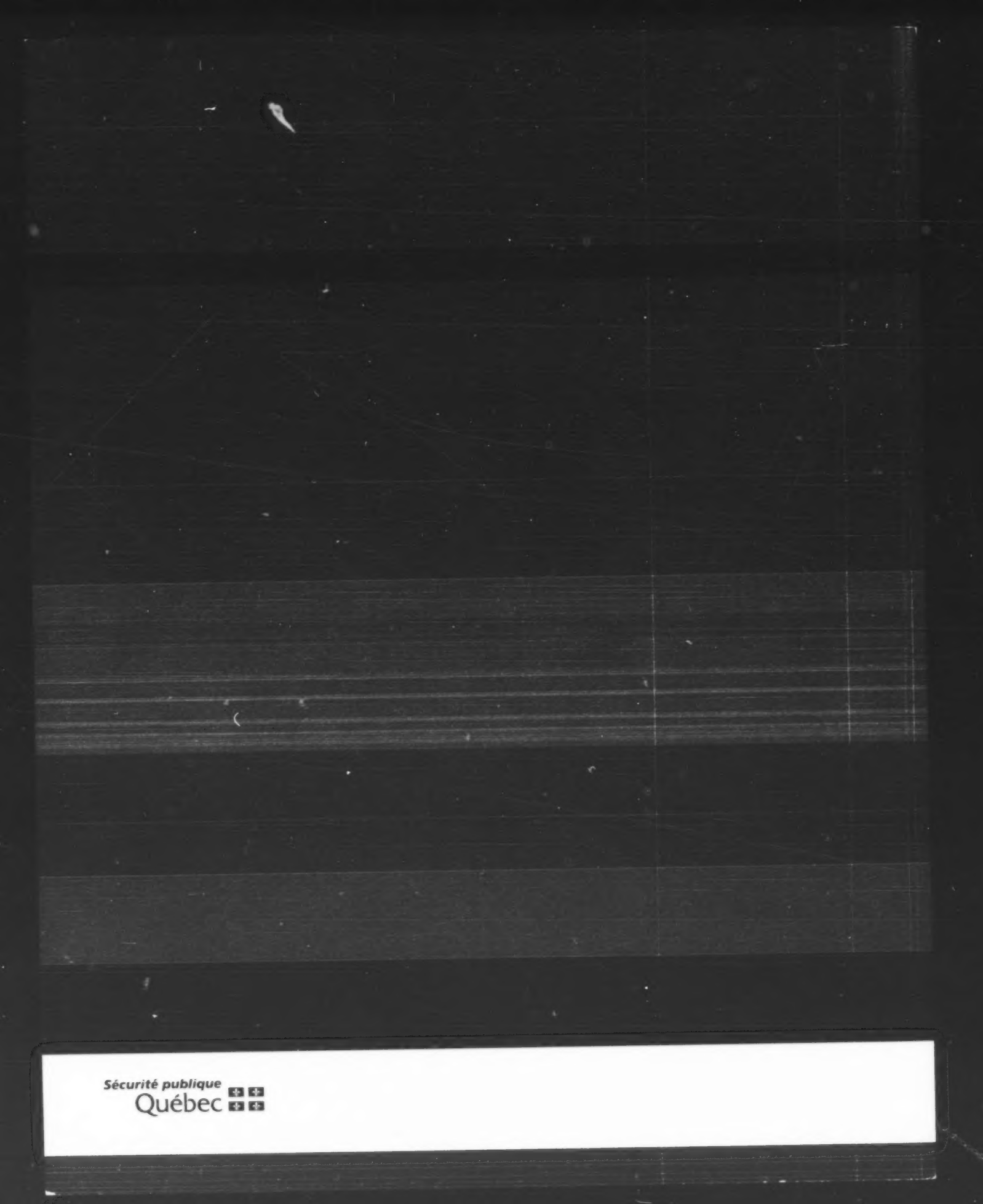

Sécurité publique
Québec